

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS
INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)
POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE CLOS LE
30 SEPTEMBRE 2023

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

BILANS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)	2
ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)	3
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)	4
ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS).....	5
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)	6

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

1.	NATURE DES ACTIVITÉS	7
2.	MODE DE PRÉSENTATION	7
3.	ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES.....	8
4.	MÉTHODES COMPTABLES	14
5.	JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS.....	22
6.	REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES.....	24
7.	PLACEMENTS.....	26
8.	CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE.....	30
9.	IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	39
10.	AUTRES ACTIFS.....	39
11.	CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS.....	40
12.	DETTE IMPAYÉE.....	40
13.	CAPITAL-ACTIONS	40
14.	RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE.....	41
15.	RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS	42
16.	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	44
17.	CHARGES	45
18.	FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION.....	49
19.	RISQUES LIÉS À L'INCERTITUDE ÉCONOMIQUE ET INCIDENCES FINANCIÈRES CONNEXES	50
20.	GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE.....	50
21.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	51

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

BILANS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)

(en millions de dollars)

		30 septembre 2023	Aux 31 décembre 2022 (retraité)	1^{er} janvier 2022 (retraité)
	Notes			
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		405,1 \$	200,5 \$	387,3 \$
Trésorerie soumise à restrictions		257,3	302,1	110,8
Placements	7	4 604,3	4 897,2	5 364,9
Impôt sur le résultat à recevoir		22,0	81,7	0,2
Actifs au titre de contrats de réassurance	8	305,9	305,1	238,4
Immobilisations corporelles		105,0	83,8	57,0
Actifs d'impôt différé		21,9	25,2	23,3
Goodwill et immobilisations incorporelles	6	1 005,2	771,6	219,7
Autres actifs	10	201,5	152,5	136,3
		6 928,2 \$	6 819,7 \$	6 537,9 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Passifs au titre des contrats d'assurance	8	3 527,9 \$	3 577,7 \$	3 668,9 \$
Créditeurs et autres passifs	11	115,7	139,0	130,9
Impôt sur le résultat à payer		3,6	-	55,6
Passifs d'impôt différé		119,7	103,5	17,3
Dette impayée	12	114,3	39,1	-
Montants à payer au titre de la démutualisation		257,3	302,1	110,8
		4 138,5	4 161,4	3 983,5
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions	13	2 281,6	2 254,2	2 307,8
Surplus d'apport	15	34,7	40,2	19,3
Résultats non distribués		352,3	287,8	220,8
Cumul des autres éléments du résultat global		(34,8)	(32,4)	6,5
Capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires		2 633,8	2 549,8	2 554,4
Participations ne donnant pas le contrôle		155,9	108,5	-
Total des capitaux propres		2 789,7	2 658,3	2 554,4
		6 928,2 \$	6 819,7 \$	6 537,9 \$

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE

(en millions de dollars)

	Notes	Trois mois clos		Neuf mois clos	
		2023	2022 (retraité)	2023	2022 (retraité)
Produits des activités d'assurance	8	984,1 \$	895,9 \$	2 846,5 \$	2 574,0 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	8, 17	(932,2)	(835,7)	(2 519,8)	(2 251,1)
(Charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus	8, 17	(1,5)	30,9	(50,2)	(14,2)
Résultat des activités d'assurance		50,4	91,1	276,5	308,7
Produits nets des placements	7	46,3	36,0	130,1	93,6
Pertes nettes comptabilisées sur les placements à la JVRN	7	(99,8)	(39,2)	(70,8)	(464,2)
(Pertes) produits des placements		(53,5)	(3,2)	59,3	(370,6)
Produits financiers (charges financières) afférents aux contrats d'assurance émis	8	(27,5)	(2,7)	(73,4)	79,8
Produits financiers (charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	8	1,8	0,5	5,8	(4,6)
Résultat financier net d'assurance		(25,7)	(2,2)	(67,6)	75,2
Résultat net d'assurance et de placement		(28,8)	85,7	268,2	13,3
Produits tirés de la distribution		34,1	-	91,6	-
Autres (charges) produits	17	(67,9)	(41,9)	(192,8)	(124,7)
Charge d'intérêts		(1,7)	-	(3,6)	-
Résultat avant impôt sur le résultat		(64,3)	43,8	163,4	(111,4)
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat	9	18,1	(8,1)	(35,3)	37,3
Résultat net		(46,2) \$	35,7 \$	128,1 \$	(74,1) \$
Résultat net attribuable aux :					
Porteurs d'actions ordinaires		(48,3)	35,7	124,2	(74,1)
Participations ne donnant pas le contrôle		2,1	-	3,9	-
Résultat par action ordinaire (en dollars)	14				
De base		(0,42) \$	0,31 \$	1,08 \$	(0,64) \$
Dilué		(0,42) \$	0,31 \$	1,06 \$	(0,64) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	14				
De base		115,1	114,9	115,0	115,3
Dilué		115,1	116,8	116,6	115,3
Dividendes versés par action ordinaire (en dollars)	13	0,138 \$	0,125 \$	0,413 \$	0,425 \$

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE

(en millions de dollars)

	Notes	Trois mois clos		Neuf mois clos	
		2023	2022 (retraité)	2023	2022 (retraité)
Résultat net		(46,2) \$	35,7 \$	128,1 \$	(74,1) \$
Élément qui pourrait être reclassé ultérieurement en résultat net :					
Profit de change sur les participations dans des entreprises associées		0,8	2,1	-	2,6
		0,8	2,1	-	2,6
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :					
Pertes comptabilisées sur les placements à la JVAÉRG	7	(3,3)	(19,9)	(3,2)	(46,2)
(Perte) profit sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi	16	(1,6)	-	(0,2)	24,1
Recouvrement d'impôt sur le résultat		1,3	5,2	0,9	5,9
		(3,6)	(14,7)	(2,5)	(16,2)
Autres éléments du résultat global		(2,8)	(12,6)	(2,5)	(13,6)
Résultat global		(49,0) \$	23,1 \$	125,6 \$	(87,7) \$
Résultat global attribuable aux :					
Porteurs d'actions ordinaires		(51,1)	23,1	121,7	(87,7)
Participations ne donnant pas le contrôle		2,1	-	3,9	-

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)

POUR LES NEUF MOIS CLOS LES 30 SEPTEMBRE

(en millions de dollars)

2023							
						Capitaux propres attribuables aux participa- tions ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Notes	Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global		
Solde au 31 décembre 2022 (retraité)	3	2 254,2 \$	40,2 \$	287,8 \$	(32,4) ² \$	108,5 \$	2 658,3 \$
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires		-	-	124,2	-	-	124,2
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	3,9	3,9
Autres éléments du résultat global		-	-	(0,1) ¹	(2,4)	-	(2,5)
Total du résultat global		-	-	124,1	(2,4)	3,9	125,6
Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres	15	32,3	(5,5)	(12,1)	-	-	14,7
Actions rachetées et détenues en fiducie	13	(4,9)	-	-	-	-	(4,9)
Dividendes aux porteurs d'actions ordinaires		-	-	(47,5)	-	-	(47,5)
Dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	(0,7)	(0,7)
Souscriptions d'actions	6	-	-	-	-	44,2	44,2
Solde au 30 septembre 2023		2 281,6 \$	34,7 \$	352,3 \$	(34,8) ² \$	155,9 \$	2 789,7 \$

2022 (retraité)							
	Notes	Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres	
Solde au 1 ^{er} janvier 2022 (retraité)	3	2 307,8 \$	19,3 \$	220,8 \$	6,5 \$	2 554,4 \$	
Perte nette attribuable aux porteurs d'actions ordinaires		-	-	(74,1)	-	(74,1)	
Autres éléments du résultat global (retraité)		-	-	17,8 ¹	(31,4)	(13,6)	
Total du résultat global (retraité)		-	-	(56,3)	(31,4)	(87,7)	
Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres	15	-	15,1	-	-	15,1	
Actions rachetées et détenues en fiducie	13	(40,4)	-	-	-	(40,4)	
Dividendes aux porteurs d'actions ordinaires		-	-	(49,0)	-	(49,0)	
Solde au 30 septembre 2022 (retraité)		2 267,4 \$	34,4 \$	115,5 \$	(24,9) \$	2 392,4 \$	

¹ Écarts actuariels sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés dans les résultats non distribués (déduction faite de la charge d'impôt sur le résultat de néant (30 septembre 2022 : 6,3 millions \$)).

² Le cumul des autres éléments du résultat global (« CAÉRG ») comprend un montant de 5,7 millions \$ (31 décembre 2022 : 5,7 millions \$) lié au profit de change cumulé sur les participations dans des entreprises associées.

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE

(en millions de dollars)

		Trois mois clos		Neuf mois clos	
	Notes	2023	2022	2023	2022
Activités d'exploitation					
Résultat avant impôt sur le résultat		(64,3) \$	43,8 \$	163,4 \$	(111,4) \$
Impôt sur le résultat recouvré (payé), montant net		19,2	(0,8)	11,3	(112,5)
Ajustements au titre des éléments sans effet de trésorerie	18	127,6	62,0	150,6	532,7
Variation des actifs et passifs d'exploitation	18	134,6	68,0	(101,5)	(115,5)
Flux de trésorerie d'exploitation nets		217,1	173,0	223,8	193,3
Activités d'investissement					
Placements achetés		(1 407,8)	(1 159,7)	(5 561,3)	(4 302,5)
Placements vendus, rachetés ou échus		1 472,3	1 152,6	5 799,7	4 283,9
Montants avancés sur prêts commerciaux		(8,8)	-	(8,8)	(8,0)
Montants recouverts sur prêts commerciaux		0,5	8,0	1,8	17,7
Achats d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles		(26,1)	(18,5)	(70,1)	(70,4)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise		(11,6)	-	(202,6)	(15,0)
Flux de trésorerie d'investissement nets		18,5	(17,6)	(41,3)	(94,3)
Activités de financement					
Dividendes versés sur les actions ordinaires		(15,9)	(14,3)	(47,5)	(49,0)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(0,3)	-	(0,7)	-
Actions ordinaires rachetées et détenues en fiducie	13	-	(12,5)	(4,9)	(40,4)
Variation des montants à payer au titre de la démutualisation		(11,5)	(8,7)	(44,8)	199,6
Emprunts aux termes de la facilité de crédit	12	-	-	114,3	-
Remboursement des emprunts à vue	12	-	-	(39,1)	-
Flux de trésorerie de financement nets		(27,7)	(35,5)	(22,7)	110,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie, trésorerie soumise à restrictions et trésorerie détenue en mains tierces					
Augmentation nette au cours de la période		207,9	119,9	159,8	209,2
Solde au début de la période		454,5	587,4	502,6	498,1
Solde à la fin de la période		662,4 \$	707,3 \$	662,4 \$	707,3 \$
Trésorerie		321,1 \$	161,6 \$	321,1 \$	161,6 \$
Équivalents de trésorerie		84,0	32,3	84,0	32,3
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		405,1 \$	193,9 \$	405,1 \$	193,9 \$
Trésorerie soumise à restrictions		257,3	310,3	257,3	310,3
Trésorerie détenue en mains tierces		-	203,1	-	203,1
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à restrictions et de la trésorerie détenue en mains tierces		662,4 \$	707,3 \$	662,4 \$	707,3 \$

Voir les notes complémentaires.

30 SEPTEMBRE 2023

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Société financière Definity (la « Société »), par l'entremise de ses filiales, offre des produits d'assurance de dommages au Canada. La Société a été constituée le 30 juin 2021 et est domiciliée au Canada. Son siège social, qui est également son établissement principal, est situé au 111 Westmount Road South, Waterloo, Ontario, Canada. La Société est devenue la société mère de la Compagnie d'assurance Definity (« Assurance Definity ») après la transformation d'Assurance Definity, jusqu'alors une société d'assurance mutuelle, en une société à capital-actions conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux règlements pris en vertu de cette loi, un processus que l'on appelle la « démutualisation ».

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés (« états financiers intermédiaires ») ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 9 novembre 2023.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers intermédiaires sont préparés selon la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). Par conséquent, certaines informations normalement comprises dans les états financiers annuels préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») ont été omises ou résumées. La préparation des états financiers intermédiaires selon IAS 34 exige le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la direction qu'elle exerce son jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société. Les questions requérant un niveau plus élevé de jugement ou comportant un niveau plus élevé de complexité, ou les questions pour lesquelles les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers sont présentées à la note 5 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à l'exception des changements découlant de l'application d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et d'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui sont décrits à la note 5 des états financiers intermédiaires de la Société. Ces états financiers intermédiaires doivent être lus avec les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour certains instruments financiers, y compris ceux détenus par le régime de retraite à prestations définies, qui ont été évalués à la juste valeur, ainsi que pour le passif au titre des sinistres survenus, l'actif au titre des sinistres survenus et les obligations liées au régime d'avantages du personnel, qui sont évalués sur une base actualisée conformément aux normes actuarielles reconnues.

Les états financiers des filiales et des entreprises associées importantes sont dressés pour la même période de présentation de l'information financière que celle de la Société. Des ajustements sont apportés au besoin pour en harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société. Les états financiers intermédiaires comprennent les comptes de Société financière Definity et de ses filiales. Les principales filiales en exploitation de la Société sont Assurance Definity, Waterloo Insurance Company, Perth Insurance Company, La compagnie d'assurance Missisquoi, la compagnie d'assurance Sonnet, Compagnie d'assurance Petline (« Petline »), Westmount Financial Inc., McDougall Insurance Brokers Limited, Family Insurance Solutions Inc., et TEIG Investment Partnership (qui détient le portefeuille de placements pour toutes les sociétés d'assurance du Groupe, sauf pour la Société et Petline). Chacune de ces filiales est en exploitation et est constituée ou établie au Canada. La Société a nommé une société de fiducie à titre d'agent administratif et de responsable des registres pour ses régimes de rémunération fondée sur des actions.

Les participations de la Société ne donnant pas le contrôle dans des entités sous influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et incluses dans les « Autres actifs ». Selon cette méthode, le coût initial des participations est augmenté du résultat global des participations ne donnant pas le contrôle depuis l'acquisition et diminué des dividendes reçus. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation dans la mesure de la participation dans l'entreprise associée.

Les montants dans les notes sont présentés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

30 SEPTEMBRE 2023

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

La Société a appliqué IFRS 17 et IFRS 9 dans les présents états financiers intermédiaires. IFRS 17 remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »), et IFRS 9 remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »), pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ces normes entraînent des changements importants dans la comptabilisation des contrats d'assurance et de réassurance et des instruments financiers. La Société a retraité les informations comparatives de 2022 et présenté un troisième bilan consolidé au 1^{er} janvier 2022. Les changements apportés aux méthodes comptables par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sont résumés ci-après.

IFRS 17

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17. IFRS 17 établit les principes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus. Deux méthodes d'évaluation sont susceptibles de s'appliquer à la Société selon IFRS 17 : le modèle général d'évaluation (« MGE ») et la méthode de la répartition des primes (« MRP »). La MRP est un modèle d'évaluation simplifié pouvant être appliqué aux contrats d'assurance dont la période de couverture n'excède pas un an (soit la période de couverture de la plupart des contrats d'assurance de dommages) ou lorsque la MRP se rapproche du MGE. Selon IFRS 17, les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus par la Société peuvent tous être évalués selon la MRP.

a) Changements touchant le classement et l'évaluation (IFRS 17)

Les principes d'évaluation selon la MRP diffèrent de ceux selon IFRS 4 pour les principaux aspects suivants :

Passifs au titre des contrats d'assurance	Somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.
Passif au titre de la couverture restante	Le passif au titre de la couverture restante correspond aux primes non acquises reçues moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non amortis, plus un élément de perte pour les contrats déficitaires. Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition : La gamme des coûts qui pourront être différés a été élargie selon IFRS 17, ce qui s'est traduit par une hausse du montant différé, comparativement aux frais d'acquisition reportés afférents aux polices selon IFRS 4. Contrats déficitaires : Lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance pourrait ne pas être rentable au moment de la comptabilisation initiale, la Société effectue des analyses pour déterminer si un groupe de contrats est déficitaire. Pour les groupes de contrats déficitaires, la Société comptabilise dans le résultat net une perte correspondant à la sortie de trésorerie nette attendue, ce qui entraîne une comptabilisation accélérée des charges par rapport à IFRS 4. Ces pertes sont reprises en résultat net sur la durée des contrats.

30 SEPTEMBRE 2023

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)**a) Changements touchant le classement et l'évaluation (IFRS 17) (suite)**

Passif au titre des sinistres survenus	Le passif au titre des sinistres survenus tient compte de l'estimation de l'obligation de la Société de régler le passif des sinistres et les autres charges engagées au titre de l'assurance. L'évaluation du passif au titre des sinistres survenus est établie selon l'espérance mathématique de la valeur actualisée, et comprend un ajustement explicite au titre du risque non financier. Ajustement au titre du risque : L'ajustement au titre du risque non financier est appliqué à la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs et reflète l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie lorsque la Société exécute des contrats d'assurance. L'ajustement au titre du risque remplace la provision pour écarts défavorables (« PED ») d'IFRS 4. La variation de l'ajustement au titre du risque a une incidence sur les charges afférentes aux activités d'assurance. Actualisation : Selon IFRS 17, les flux de trésorerie sont actualisés au moyen de courbes de taux sans risque, ajustées pour tenir compte raisonnablement des caractéristiques des flux de trésorerie et des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Les courbes de taux sans risque sont ajustées d'une prime d'illiquidité à partir d'un portefeuille de référence pour refléter les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. La sélection des portefeuilles de référence est fondée sur des instruments de marché qui reflètent la nature des contrats d'assurance du point de vue du montant, des échéanciers, de la monnaie ou de la liquidité. Plutôt que de reposer sur un taux sans risque ajusté en fonction de la liquidité, le calcul de l'incidence de l'actualisation selon IFRS 4 utilisait un taux fondé sur le rendement du portefeuille de placements de la Société auquel est adossé le passif des sinistres. En vertu d'IFRS 17, la Société continue de comptabiliser en résultat net le plein montant de l'incidence de l'actualisation. L'incidence de l'actualisation est présentée dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » et les « Produits financiers (charges financières) afférents aux contrats d'assurance émis ».
Actifs au titre de contrats de réassurance	Somme de l'actif au titre de la couverture restante et de l'actif au titre des sinistres survenus.
Actif au titre de la couverture restante	L'évaluation de l'actif au titre de la couverture restante tient compte des primes de réassurance non acquises payées au titre des contrats de réassurance détenus. L'actif au titre de la couverture restante est ajusté de manière à inclure un composant recouvrement de perte pour refléter le recouvrement prévu des pertes sur les contrats déficitaires lorsque ces contrats réassurent des contrats directs déficitaires.
Actif au titre des sinistres survenus	L'évaluation de l'actif au titre des sinistres survenus tient compte de l'estimation des sinistres recouvrables au titre des contrats de réassurance détenus, est établie selon l'espérance mathématique de la valeur actualisée et comprend un ajustement explicite au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque est présenté aux états du résultat consolidés intermédiaires dans les « (Charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus ». L'incidence de l'actualisation est présentée dans les « (Charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus » et dans les « Produits financiers (charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus ».

30 SEPTEMBRE 2023

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)**a) Changements touchant le classement et l'évaluation (IFRS 17) (suite)**

Les politiques de la Société pour le classement et l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance sont expliquées à la note 4.

b) Changements touchant la présentation et les informations à fournir (IFRS 17)

La présentation des postes dans les états financiers intermédiaires a considérablement changé par rapport à la présentation selon IFRS 4.

Les passifs au titre des contrats d'assurance présentés aux bilans consolidés intermédiaires comprennent les primes non acquises reçues, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non amortis payés, l'élément de perte pour les contrats déficitaires, le passif des sinistres (compte tenu de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque) et les autres éléments de passif connexes. Les actifs au titre de contrats de réassurance sont présentés séparément aux bilans consolidés intermédiaires et comprennent les montants qui devraient être recouverts des réassureurs et les primes de réassurance payées au titre de la couverture de réassurance future. Le reclassement de montants aux bilans consolidés intermédiaires a donné lieu à une baisse de l'actif et du passif consolidés de la Société.

Selon IFRS 17, doivent être présentés séparément les produits des activités d'assurance, les charges afférentes aux activités d'assurance, les produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus, et les produits financiers ou charges financières d'assurance, lesquels sont décrits plus en détail ci-après. Les résultats liés aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance détenus sont présentés séparément aux états du résultat consolidés intermédiaires. Les primes souscrites ne sont plus présentées aux états du résultat consolidés intermédiaires.

Produits des activités d'assurance	La Société répartit le montant des primes attendues entre les périodes en fonction de l'écoulement du temps, de façon semblable à IFRS 4. En vertu d'IFRS 17, les autres produits de souscription, qui comprennent divers honoraires de service, sont inclus au poste « Produits des activités d'assurance » aux états du résultat consolidés intermédiaires.
Charges afférentes aux activités d'assurance	Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les sinistres survenus et les autres charges directement attribuables, l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, les variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés au passif au titre des sinistres survenus), et les variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes). Les coûts qui ne se rapportent pas directement à l'exécution d'un contrat d'assurance sont inclus au poste « Autres (charges) produits » aux états du résultat consolidés intermédiaires, tandis que selon IFRS 4, ces coûts étaient inclus dans le produit net de souscription.
(Charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus	Les produits et les charges liés à des contrats de réassurance détenus, autres que les produits financiers ou charges financières d'assurance, sont comptabilisés aux états du résultat consolidés intermédiaires, au montant net, en tant que « (Charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus » dans le résultat des activités d'assurance. Les (charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus comprennent les produits et les charges afférents aux contrats d'assurance cédés.
Produits financiers ou charges financières d'assurance	Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués des variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance détenus qui découlent de l'incidence de la désactualisation, des variations des taux d'actualisation et de l'effet du risque financier.

30 SEPTEMBRE 2023

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)**c) Transition (IFRS 17)**

Des changements ont été apportés aux méthodes comptables par suite de l'adoption d'IFRS 17 selon une approche rétrospective intégrale. Selon cette approche, au 1^{er} janvier 2022, la Société a déterminé, comptabilisé et évalué chacun des groupes de contrats d'assurance et de réassurance comme si elle avait toujours appliqué IFRS 17, a décomptabilisé les soldes antérieurs qui n'existeraient pas si elle avait toujours appliqué IFRS 17 et a comptabilisé tout écart net en capitaux propres dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2022, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

IFRS 9

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui tient compte de toutes les phases du projet lié aux instruments financiers. IFRS 9 définit les exigences de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers et de certains contrats pour l'achat ou la vente d'éléments non financiers. IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Une entité dont les activités sont principalement liées à l'assurance peut se prévaloir du report temporaire de l'application d'IFRS 9 parallèlement à l'adoption d'IFRS 17. La Société a choisi de se prévaloir du report temporaire de l'application d'IFRS 9 jusqu'à la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17.

a) Changements au classement et à l'évaluation (IFRS 9)

En décembre 2021, l'IASB a modifié IFRS 17 pour y ajouter une méthode de transition permettant une « superposition de classement » afin de résoudre les non-concordances comptables possibles entre les actifs financiers évalués selon IFRS 9 et les passifs au titre des contrats d'assurance dans les informations comparatives présentées à la première application d'IFRS 17. L'entité qui applique la superposition de classement peut présenter les informations comparatives sur un actif financier comme si les dispositions d'IFRS 9 relatives au classement et à l'évaluation avaient été appliquées à cet actif financier. La Société a appliqué la superposition de classement à tous les actifs financiers décomptabilisés dans la période comparative.

Conformément à IFRS 9, les instruments financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG ») ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement approprié est déterminé selon le modèle économique de l'entité, les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument et le classement choisi par l'entité, le cas échéant. Les instruments de capitaux propres sont classés à la JVRN, à moins que l'entité ne soit autorisée à les classer à la JVAÉRG et qu'elle ne choisisse de le faire.

La Société a évalué ses obligations et ses placements à court terme préalablement classés comme disponibles à la vente (« DAV ») et à la JVRN. Ces instruments ont satisfait au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. En se fondant sur l'évaluation de la Société selon IFRS 9, ces actifs ont été évalués à la JVRN. La majeure partie des actions privilégiées, des actions ordinaires et des fonds en gestion commune de la Société qui étaient évalués comme DAV selon IAS 39 doivent être évalués à la JVRN selon IFRS 9. Les actions privilégiées classées à la JVRN sont des titres hybrides. La Société s'est prévaluée du choix de désigner à la JVAÉRG certaines actions privilégiées non hybrides, qui étaient évaluées comme DAV selon IAS 39, en présentant les profits et les pertes réalisés et latents directement et de façon permanente dans les autres éléments du résultat global (« AERG »). La Société a évalué ses prêts commerciaux classés comme prêts et créances selon l'IAS 39. Ces instruments n'ayant pas satisfait au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, ils ont été obligatoirement évalués à la JVRN selon l'IFRS 9.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)

a) Changements au classement et à l'évaluation (IFRS 9) (suite)

Le tableau qui suit présente le classement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements de la Société selon IFRS 9, leur classement précédent selon IAS 39 et l'incidence du changement de classement sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements de la Société. Le rapprochement des valeurs comptables selon IAS 39 au 31 décembre 2021 avec les soldes comptabilisés selon IFRS 9 au 1^{er} janvier 2022 se présente comme suit :

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)

	IAS 39	IFRS 9	IAS 39	IFRS 9	
	Classement		Valeur comptable	Re-classement	
				Valeur comptable	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	387,3 \$	- \$	387,3 \$
Placements à court terme	DAV		41,3	(41,3)	-
	JVRN	JVRN	47,5	41,3	88,8
Obligations	DAV		2 141,8	(2 141,8)	-
	JVRN	JVRN	2 092,0	2 141,8	4 233,8
Actions privilégiées	DAV		405,7	(405,7)	-
		JVAÉRG		232,7	232,7
		JVRN		173,0	173,0
Actions ordinaires	DAV		570,5	(570,5)	-
		JVRN		570,5	570,5
Fonds en gestion commune	DAV		42,7	(42,7)	-
		JVRN		42,7	42,7
Prêts commerciaux ¹	Prêts et créances		24,3	(24,3)	-
		JVRN		23,4	23,4
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et des placements			5 753,1 \$	(0,9) \$	5 752,2 \$

¹ Ce montant tient compte d'un ajustement à la juste de valeur de 0,9 million \$ au titre des prêts commerciaux.

Le classement et l'évaluation des instruments financiers de la Société sont décrits à la note 4.

b) Changements touchant la présentation et les informations à fournir (IFRS 9)

La transition à IFRS 9 a donné lieu à des variations à la composition des profits et des pertes sur les placements entre le résultat net et les AÉRG dans les états du résultat consolidés intermédiaires. À mesure que de nouveaux placements de la Société seront désignés à la JVRN, les profits et pertes latents sur ces placements qui étaient auparavant comptabilisés dans les AÉRG seront maintenant comptabilisés en résultat net. Par conséquent, la Société s'attend à une volatilité accrue dans le résultat net. Des pertes latentes sur les placements de respectivement 15,5 millions \$ et 239,2 millions \$, qui avaient été comptabilisées dans les AÉRG, ont été comptabilisées en résultat net pour les trois mois et les neuf mois clos le 30 septembre 2022. Des profits réalisés sur les actions privilégiées à la JVAÉRG de respectivement 0,4 million \$ et 1,8 million \$, qui avaient été comptabilisés en résultat net, ont été comptabilisés dans les AÉRG pour les trois mois et les neuf mois clos le 30 septembre 2022. Selon IFRS 9, les profits ou pertes sur les instruments de capitaux propres classés à la JVAÉRG ne sont pas reclassés en résultat net et n'ont donc plus à être soumis à un test de dépréciation.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)

c) Transition (IFRS 9)

Des changements ont été apportés rétrospectivement aux méthodes comptables par suite de l'adoption d'IFRS 9. La Société a appliqué la superposition de classement à tous les actifs financiers décomptabilisés dans la période comparative et a retraité les informations de la période comparative pour tenir compte de l'incidence d'IFRS 9.

Incidence des ajustements transitoires liés à IFRS 17 et à IFRS 9 sur les capitaux propres

L'incidence estimée de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur les résultats non distribués (déficit) et le CAÉRG dans les états des variations des capitaux propres consolidés intermédiaires au 1^{er} janvier 2022 se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Résultats non distribués (déficit)	CAÉRG
Solde au 31 décembre 2021 tel que présenté précédemment	(28,8) \$	98,0 \$
Ajustements liés à IFRS 17 :		
Remplacement de la PED par l'ajustement au titre du risque	140,0	-
Écart d'actualisation selon IFRS 17	28,0	-
Montant différé accru des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	73,6	-
Établissement d'une provision pour contrat déficitaire	(26,3)	-
Incidence des ajustements transitoires sur les impôts sur le résultat	(56,5)	-
Total des ajustements liés à IFRS 17	158,8	-
Ajustements liés à IFRS 9 :		
Reclassement des profits latents sur les actifs DAV, à l'exception des actions privilégiées à la JVAÉRG, du CAÉRG vers les résultats non distribués	122,9	(122,9)
Ajustements de la juste valeur des prêts commerciaux	(0,9)	-
Incidence des ajustements transitoires sur les impôts sur le résultat	(31,2)	31,4
Total des ajustements liés à IFRS 9	90,8	(91,5)
Solde retraité au 1 ^{er} janvier 2022	220,8 \$	6,5 \$

L'incidence estimée de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur le bilan consolidé intermédiaire au 1^{er} janvier 2022 se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2022		
	Montant déjà présenté	Incidence des ajustements liés à IFRS 17 et à IFRS 9	(retraité)
Total de l'actif	7 891,4 \$	(1 353,5) \$	6 537,9 \$
Total du passif	5 495,1	(1 511,6)	3 983,5
Total des capitaux propres	2 396,3	158,1	2 554,4

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)

L'incidence estimée de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur les états des variations des capitaux propres consolidés intermédiaires au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

2022 (retraité)						
Notes	Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables aux participa- tions ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2021, montant déjà présenté	2 307,8 \$	19,3 \$	(28,8) \$	98,0 \$	- \$	2 396,3 \$
Incidence de la première application d'IFRS 17	3	-	-	158,8	-	158,8
Incidence de la première application d'IFRS 9	3	-	-	90,8	(91,5)	(0,7)
Solde retraité au 1 ^{er} janvier 2022	2 307,8	19,3	220,8	6,5	-	2 554,4
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (retraité)	-	-	110,9	-	-	110,9
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	0,6	0,6
Autres éléments du résultat global (retraité)	-	-	19,4	(38,9)	-	(19,5)
Total du résultat global (retraité)	-	-	130,3	(38,9)	0,6	92,0
Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres	15	-	20,9	-	-	20,9
Actions rachetées et détenues en fiducie	13	(53,6)	-	-	-	(53,6)
Dividendes aux porteurs d'actions ordinaires	-	-	(63,3)	-	-	(63,3)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	107,9	107,9
Solde au 31 décembre 2022 (retraité)	2 254,2 \$	40,2 \$	287,8 \$	(32,4) \$	108,5 \$	2 658,3 \$

4. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers intermédiaires ont été préparés au moyen des méthodes comptables décrites à la note 3 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à l'exception de la comptabilisation des contrats d'assurance et de réassurance et des instruments financiers découlant de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, comme il est mentionné à la note 3 des états financiers intermédiaires de la Société. Les méthodes comptables relatives aux contrats d'assurance et de réassurance et aux instruments financiers sont décrites ci-après.

a) Contrats d'assurance et de réassurance

Classement des contrats d'assurance et de réassurance

La Société émet, dans le cours normal de ses activités, des contrats d'assurance selon lesquels elle prend en charge un risque d'assurance important pour le titulaire de la police en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur spécifié (l'événement assuré), dont le moment de survenance ou le montant est incertain, se produit. De façon similaire, en souscrivant de la réassurance, la Société transfère un risque d'assurance important aux réassureurs. De façon générale, la Société détermine si un risque d'assurance important a été transféré dans le cadre de contrats d'assurance ou de réassurance en déterminant si un montant considérablement plus élevé sera payé ou reçu si l'événement assuré survient que s'il ne survient pas.

30 SEPTEMBRE 2023

4. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**a) Contrats d'assurance et de réassurance (suite)**

La Société évalue ses produits d'assurance afin de déterminer s'ils contiennent des composants distincts devant être séparés et comptabilisés séparément de ceux selon IFRS 17. À l'heure actuelle, les produits de la Société ne comprennent pas de composants distincts nécessitant d'être comptabilisés séparément.

Niveau de regroupement

Selon IFRS 17, les entités doivent déterminer le niveau de regroupement pour l'application des dispositions. La Société a déterminé que les contrats constituent la plus petite « unité ». Toutefois, la Société évalue, en s'appuyant sur des informations raisonnables et justifiables, si un ensemble de contrats doivent être traités ensemble dans une unité ou si un contrat contient des composants qui doivent être séparés et traités comme des contrats distincts. Pour déterminer le niveau de regroupement, la Société doit séparer les affaires souscrites en portefeuilles. Les portefeuilles comprennent des groupes de contrats assortis de risques similaires et qui sont gérés ensemble. En date des présentes, la Société sépare les affaires souscrites en portefeuilles en tenant compte de ses secteurs d'activité, des canaux de distribution et des régions.

Toujours selon IFRS 17, pour les fins du niveau de regroupement, un même groupe ne peut contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle. Chaque année d'émission, les portefeuilles de contrats sont divisés en trois groupes : i) un groupe de contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, sont déficitaires, s'il existe de tels contrats; ii) un groupe de contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite, s'il existe de tels contrats; et iii) un groupe constitué des autres contrats du portefeuille, s'il existe de tels contrats.

La Société tient compte des faits et circonstances pertinents pour déterminer si des groupes de contrats sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale en fonction des flux de trésorerie d'exécution estimés, des résultats liés aux contrats semblables qu'elle a comptabilisés, de l'information sur la tarification, et de l'environnement opérationnel et réglementaire. La rentabilité des groupes de contrats est évaluée au moyen de modèles d'évaluation actuarielle qui tiennent compte des affaires existantes et nouvelles. La Société détermine si les contrats qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale ont une possibilité importante de le devenir par la suite en appréciant la probabilité que les faits et circonstances pertinents changent.

La Société divise les portefeuilles de contrats de réassurance détenus en appliquant les mêmes principes énoncés ci-dessus, mais en considérant que toute mention des contrats déficitaires vise les contrats donnant lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale. Pour les contrats de réassurance détenus, un groupe peut être composé d'un seul contrat.

Périmètre du contrat

La Société inclut dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance et de réassurance tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la Société peut contraindre le titulaire de police à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance.

Dans le cas des groupes de contrats de réassurance détenus, les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle :

- la Société est contrainte de verser des sommes au réassureur ou le réassureur a le droit de contraindre la Société à payer des primes; ou
- la Société a un droit substantiel de recevoir des services du réassureur au titre du contrat d'assurance ou le réassureur a l'obligation de fournir des services à la Société.

Une obligation ou un droit substantiel cesse lorsque la Société a la capacité pratique de réévaluer les risques et peut fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques.

30 SEPTEMBRE 2023

4. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**a) Contrats d'assurance et de réassurance (suite)***Comptabilisation*

La Société comptabilise à compter de la première des dates suivantes les groupes de contrats d'assurance qu'elle émet :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats (c.-à-d. la période durant laquelle la Société fournit des services à l'égard des primes comprises dans le périmètre des contrats);
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police du groupe est exigible;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

La Société comptabilise un groupe de contrats de réassurance détenus à la première des deux dates suivantes :

- Le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus. Toutefois, la Société reporte la comptabilisation d'un groupe de contrats de réassurance détenus fournissant une couverture proportionnelle jusqu'à la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.
- La date à laquelle la Société comptabilise un groupe de contrats d'assurance déficitaires si la Société a conclu au plus tard à cette date le contrat de réassurance détenu correspondant.

Les groupes de contrats sont constitués au moment de la comptabilisation initiale, et leur composition n'est pas revue après que tous les contrats ont été ajoutés au groupe.

Les contrats d'assurance acquis dans un regroupement d'entreprises entrant dans le champ d'application d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, ou dans un transfert de portefeuille sont comptabilisés comme s'ils avaient été conclus à la date d'acquisition ou de transfert.

Contrats d'assurance – évaluation initiale

La Société applique la MRP aux contrats d'assurance qu'elle émet et aux contrats de réassurance qu'elle détient. Pour les contrats dont la période de couverture est de plus d'un an, la Société s'attend raisonnablement à ce que l'évaluation du passif au titre de la couverture restante (ou de l'actif au titre de la couverture restante dans le cas des contrats de réassurance) du groupe comprenant les contrats évalués selon la MRP ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application du MGE. La Société n'a pas de contrats importants dont la période de couverture est de plus d'un an.

Le passif au titre de la couverture restante est l'obligation de fournir une protection après la période de présentation de l'information financière pour des événements assurés qui ne se sont pas déjà produits. La Société évalue la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante comme étant les primes reçues, le cas échéant, à la date de la comptabilisation initiale, moins, le cas échéant, le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, ajusté pour tenir compte du montant découlant de la décomptabilisation, à cette date, de l'actif comptabilisé au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. La Société a choisi de reporter les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sur la durée des contrats. Le passif au titre de la couverture restante n'est pas ajusté en fonction de la valeur temps de l'argent étant donné que les primes doivent être payées au cours de la période de couverture de un an.

Lorsque les faits et circonstances indiquent que des contrats sont déficitaires, la Société réalisera des analyses plus poussées afin de déterminer si une sortie de trésorerie nette est attendue au titre des contrats. Ces contrats déficitaires sont regroupés séparément des autres contrats, et la Société comptabilise aux états du résultat consolidés intermédiaires, dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance », une perte correspondant à la sortie de trésorerie nette attendue. La Société ajoute un élément de perte au passif au titre de la couverture restante du groupe de contrats déficitaire de manière à représenter les pertes comptabilisées.

30 SEPTEMBRE 2023

4. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**a) Contrats d'assurance et de réassurance (suite)***Contrats d'assurance – évaluation ultérieure*

La Société évalue la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante à la fin de chaque période de présentation de l'information financière comme étant égale au passif au titre de la couverture restante à l'ouverture de la période, plus les primes reçues au cours de la période et tout montant comptabilisé en charges dans la période de présentation de l'information financière en raison de l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés et le montant comptabilisé à titre de produit des activités d'assurance pour les services fournis durant cette période. Si, au cours de la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats est déficitaire, la Société comptabilise aux états du résultat consolidés intermédiaires, dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance », une perte correspondant à la sortie de trésorerie nette attendue. La provision pour pertes sur les contrats déficitaires est reprise en résultat net sur la durée des contrats connexes.

Le passif au titre des sinistres survenus est l'obligation d'instruire et de régler les demandes de règlement valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits, y compris ceux qui se sont déjà produits mais qui n'ont pas été déclarés, et les autres charges engagées au titre de l'assurance. La Société estime le passif au titre des sinistres survenus (ou l'actif au titre des sinistres survenus dans le cas des contrats de réassurance) comme étant les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux sinistres survenus et aux charges engagées au titre de l'assurance. Les flux de trésorerie d'exécution intègrent, avec objectivité, l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, reflètent les estimations actuelles du point de vue de la Société et incluent un ajustement explicite au titre du risque non financier (l'« ajustement au titre du risque »). La Société ajuste le passif (ou l'actif) au titre des sinistres survenus pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et du risque financier qui rend compte des caractéristiques des passifs et de la durée de chaque portefeuille de contrats.

Le passif des sinistres inclus dans le passif au titre des sinistres survenus comprend les réserves pour les sinistres déclarés, déterminées dossier par dossier par les experts en sinistre, et une provision pour sinistres survenus, mais non déclarés établie par calculs actuariels. Il existe une incertitude d'évaluation en raison de facteurs internes et externes qui peuvent avoir une grande incidence sur le coût final de règlement. Par conséquent, la Société examine et réévalue régulièrement les sinistres et les réserves et tout ajustement en découlant est inscrit dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » aux états du résultat consolidés intermédiaires pour la période au cours de laquelle a lieu l'ajustement. Le passif des sinistres est éteint lorsque l'obligation de régler les sinistres est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

Contrats de réassurance détenus – évaluation initiale

La Société évalue ses actifs au titre de contrats de réassurance pour un groupe de contrats de réassurance qu'elle détient selon la même méthode que les contrats d'assurance qu'elle émet. Toutefois, l'évaluation tient compte des caractéristiques des contrats de réassurance détenus qui diffèrent de celles des contrats d'assurance émis, par exemple le fait de donner lieu à des charges ou à des réductions de charges plutôt qu'à des produits.

Lorsque la Société comptabilise une perte lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou lorsque d'autres contrats d'assurance sous-jacents déficitaires sont ajoutés à un groupe, la Société établit un composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats de réassurance détenus, le cas échéant, reflétant le recouvrement prévu des pertes.

30 SEPTEMBRE 2023

4. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**a) Contrats d'assurance et de réassurance (suite)**

La Société calcule le composant recouvrement de perte en multipliant l'élément de perte comptabilisé au titre des contrats d'assurance sous-jacents et le pourcentage des demandes d'indemnisation relatives aux contrats d'assurance sous-jacents que la Société s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus. Pour être inclus dans le calcul du composant recouvrement de perte, le groupe de contrats de réassurance détenus couvrant les contrats sous-jacents déficitaires doit être conclu au plus tard au moment de la comptabilisation de la perte sur les contrats d'assurance sous-jacents. La Société utilise une méthode systématique et rationnelle pour déterminer la partie de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats d'assurance couverts par le groupe de contrats de réassurance détenus.

Contrats de réassurance détenus – évaluation ultérieure

Les contrats de réassurance détenus sont évalués ultérieurement selon la même méthode que les contrats d'assurance émis, adaptée pour tenir compte des caractéristiques des contrats de réassurance détenus.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition découlent des frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance (émis ou dont l'émission est prévue) qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le groupe. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont capitalisés et passés en charges sur la période au cours de laquelle les primes connexes sont comptabilisées comme des produits.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont affectés aux groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle et intègrent avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif. Si les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont directement attribuables à un groupe de contrats d'assurance, ils sont alors affectés à ce groupe. Si les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont directement attribuables à un portefeuille, mais pas à un groupe de contrats d'assurance, ils sont alors affectés aux groupes dans le portefeuille selon une méthode systématique et rationnelle.

Contrats d'assurance – modification et décomptabilisation

La Société décomptabilise des contrats d'assurance lorsque les droits et obligations qui s'y rapportent sont éteints (c.-à-d. lorsque les obligations précisées au contrat sont expirées, acquittées ou résiliées). La Société décomptabilise également un contrat lorsque les modalités sont modifiées et cette modification entraîne une modification du modèle d'évaluation ou de la norme applicable pour évaluer un composant du contrat, des changements substantiels dans le périmètre du contrat ou elle nécessite que le contrat modifié soit classé dans un groupe différent. Dans de tels cas, la Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat. Lorsque la modification n'est pas traitée comme une décomptabilisation, la Société comptabilise les montants payés ou reçus au titre de la modification du contrat en tant qu'ajustement du passif au titre de la couverture restante pertinent.

Présentation

La Société ventile le montant total qu'elle comptabilise dans les états du résultat consolidés intermédiaires entre le résultat des activités d'assurance (constitué des produits des activités d'assurance, des charges afférentes aux activités d'assurance et des (charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus) et les produits financiers ou charges financières d'assurance.

Produits des activités d'assurance

Le montant des produits des activités d'assurance de la période correspond au montant des primes attendues affectées à la période et aux divers frais de service à la clientèle recouverts auprès des titulaires de polices. La Société répartit les produits des activités d'assurance entre les périodes en fonction de l'écoulement du temps de la période de couverture.

30 SEPTEMBRE 2023

4. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**a) Contrats d'assurance et de réassurance (suite)***Charges afférentes aux activités d'assurance*

Les charges afférentes aux activités d'assurance liées à un groupe de contrats d'assurance sont comptabilisées dans les états du résultat consolidés intermédiaires, généralement lorsqu'elles sont engagées. Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les sinistres survenus et les autres charges directement attribuables, l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, les variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés au passif au titre des sinistres survenus), et les variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes).

(Charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus

Les (charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus comptabilisés dans les états du résultat consolidés intermédiaires comprennent les montants qui devraient être recouverts des réassureurs et une affectation des primes de réassurance payées. La Société traite les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents comme faisant partie des indemnités dont le contrat de réassurance détenu prévoit le remboursement. Lorsque les flux de trésorerie liés à la réassurance ne dépendent pas de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents, ils sont inclus dans l'imputation des primes de réassurance.

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués des variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de réassurance qui découlent de l'incidence de la désactualisation, des variations des taux d'actualisation, et de l'effet du risque financier et de ses variations. La Société présente en résultat net l'ensemble des produits financiers et charges financières d'assurance et de réassurance de la période.

Passifs au titre des contrats d'assurance et actifs au titre de contrats de réassurance

Le passif au titre des contrats d'assurance correspond, à chaque date de clôture, à la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus. L'actif au titre de contrats de réassurance correspond, à chaque date de clôture, à la somme de l'actif au titre de la couverture restante et de l'actif au titre des sinistres survenus.

30 SEPTEMBRE 2023

4. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**b) Instruments financiers, y compris les placements**

La Société classe ses instruments financiers selon le modèle d'affaires adopté pour la gestion des instruments et des modalités contractuelles. Les catégories sont les suivantes :

- Coût amorti
- JVRN
- JVAÉRG

La Société détermine son modèle d'affaires selon le niveau qui reflète le mieux sa gestion des groupes d'actifs financiers aux fins de l'atteinte de ses objectifs d'affaires. La Société détient des actifs financiers pour générer des rendements et fournir des capitaux qui serviront au règlement des sinistres lorsqu'ils surviendront. La Société prend en compte le calendrier, le montant et la volatilité des flux de trésorerie requis à l'appui des passifs d'assurance pour déterminer le modèle d'affaires à adopter pour la gestion des actifs ainsi que de la possibilité de maximiser le rendement pour les actionnaires et le développement futur des affaires.

Le modèle d'affaires de la Société n'est pas évalué sur la base de chaque instrument, mais au niveau supérieur des portefeuilles globaux sur la base de facteurs observables comme les suivants :

- L'évaluation et la présentation aux principaux dirigeants de la Société du rendement du modèle d'affaires et des actifs financiers détenus dans le cadre de ce modèle d'affaires
- Les risques qui ont une incidence sur le rendement du modèle d'affaires (et des actifs financiers détenus dans le cadre de ce modèle d'affaires) et, en particulier, la manière dont ces risques sont gérés
- La rémunération des membres de la direction de l'entreprise responsables de la gestion des placements (par exemple, rémunération fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur la base des flux de trésorerie contractuels collectés)

La fréquence, la valeur et le calendrier prévus des ventes d'actifs sont également d'importants aspects de l'évaluation de la Société. L'évaluation du modèle d'affaires repose sur des scénarios raisonnablement prévus et ne tient pas compte du « scénario du pire » ou des « situations de crise ». Si, après la comptabilisation initiale, les flux de trésorerie sont réalisés d'une manière différente de celle à laquelle la Société s'attendait initialement, la Société ne modifie pas le classement des actifs financiers restants détenus dans le cadre de ce modèle d'affaires, mais tiendra compte à l'avenir de cette information dans l'évaluation des actifs financiers nouvellement montés ou acquis.

À la deuxième étape du processus de classement, la Société évalue les modalités contractuelles pour déterminer si elles respectent les critères des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (les « critères URPI »). Pour ce faire, elle évalue les caractéristiques contractuelles d'un instrument pour déterminer s'il génère des flux de trésorerie qui sont conformes à ceux d'une convention de prêt de base. Les flux de trésorerie contractuels sont conformes à ceux d'une convention de prêt de base s'ils correspondent aux critères URPI. Aux fins de cette évaluation, « principal » s'entend de la juste valeur de l'actif financier à la comptabilisation initiale et peut varier sur la durée de vie de l'actif financier en raison des remboursements de principal ou de l'amortissement de la prime ou de l'escompte. Dans le contexte d'une convention de prêt de base, les éléments les plus importants des intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit. Pour évaluer les critères URPI, la Société exerce son jugement et tient compte des facteurs pertinents.

Le classement des instruments financiers à la comptabilisation initiale dépend de leurs modalités contractuelles et du modèle d'affaires adopté par la Société pour gérer ces instruments. Les actifs financiers faisant l'objet d'un achat ou d'une vente dont le contrat exige que la livraison de l'actif ait lieu dans un délai établi sont comptabilisés à la date de règlement. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés pour les instruments financiers à la JVRN. Pour les instruments de capitaux propres désignés à la JVAÉRG, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'instrument.

30 SEPTEMBRE 2023

4. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**b) Instruments financiers, y compris les placements (suite)**

La juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est normalement le prix de transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des renseignements disponibles. La juste valeur des placements, sauf les prêts commerciaux, est fondée sur les cours acheteur cotés sur les marchés, lorsqu'ils sont disponibles, ou sur des données du marché observables. La juste valeur des prêts commerciaux et autres instruments financiers est déterminée au moyen d'une analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie aux taux d'intérêt du marché courants pour des instruments financiers comparables comportant des modalités et des risques semblables.

Les instruments financiers cessent d'être comptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie des placements sont échus ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont ceux qui sont gérés selon un modèle d'affaires à la juste valeur, ou qui ont été désignés par la direction à la comptabilisation initiale ou qui doivent être évalués à la juste valeur selon IFRS 9. Cette catégorie comprend les placements dans des titres de capitaux propres dont les caractéristiques des flux de trésorerie ne respectent pas les critères URPI et les placements dans des titres de créance (y compris à court terme) qui ne sont pas détenus au sein d'un modèle d'affaires ayant pour objectif soit de percevoir des flux de trésorerie contractuels, soit de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Sont inclus dans cette catégorie les placements à court terme, les obligations, certaines actions privilégiées, les actions ordinaires, les fonds en gestion commune et les prêts commerciaux. Les placements à court terme comprennent les dépôts à terme dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins d'un an.

Les variations de la juste valeur et les profits et pertes à la cession d'instruments financiers à la JVRN sont comptabilisés dans les « Pertes comptabilisées sur les placements à la JVRN » aux états du résultat consolidés intermédiaires, et leur incidence fiscale est comptabilisée au poste « (Charge) recouvrement d'impôt sur le résultat ». Les profits et pertes à la vente d'instruments financiers à la JVRN sont calculés sur la base du coût moyen. Comme les variations de la juste valeur des instruments financiers à la JVRN sont inscrites directement en résultat net aux états du résultat consolidés intermédiaires, il n'est pas nécessaire de comptabiliser une perte de valeur lorsqu'il s'est produit une baisse de la juste valeur des instruments financiers à la JVRN.

Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont des instruments financiers dont la valeur est tirée de taux d'intérêt, de la valeur d'autres instruments financiers ou d'indices sous-jacents. Les dérivés doivent obligatoirement être évalués à la JVRN parce qu'ils ne génèrent pas de flux de trésorerie qui correspondent aux critères URPI. Il n'y a actuellement aucun dérivé désigné à titre de couverture aux fins comptables. Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur à la date de règlement et réévalués par la suite à la juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et les pertes découlant de la réévaluation des dérivés à la juste valeur sont comptabilisés dans les « Pertes comptabilisées sur les placements à la JVRN » aux états du résultat consolidés intermédiaires, et leur incidence fiscale est comptabilisée au poste « (Charge) recouvrement d'impôt sur le résultat ».

Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »)

La Société a décidé de désigner certaines actions privilégiées à la JVAÉRG sans recyclage des variations de la juste valeur en résultat net, étant donné qu'elles sont détenues en vue de tirer des produits de dividendes et non dans le but d'en tirer des profits à court terme.

30 SEPTEMBRE 2023

4. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**b) Instruments financiers, y compris les placements (suite)***Autres créances / Autres passifs financiers*

Les autres créances et les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'il existe une indication de dépréciation, la valeur de ces instruments financiers est ramenée à leur valeur nette de réalisation estimative dans les états du résultat consolidés intermédiaires.

Comptabilisation des produits de placement

Les produits d'intérêts sur les obligations et prêts commerciaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et comprennent l'amortissement des primes et escomptes sur la durée de vie du placement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le traitement des profits et pertes comptabilisés à la cession de placements à la JVRN et à la JVAÉRG est analysé aux rubriques « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Instruments de capitaux propres évalués par le biais des autres éléments du résultat global » ci-dessus.

Les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

c) Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés des états présentés précédemment pour rendre leur présentation conforme à celle des états financiers intermédiaires de la période considérée.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Pour établir les états financiers intermédiaires de la Société conformément aux IFRS, la direction porte des jugements, a recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation d'information à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Même si une certaine variabilité est inhérente à ces estimations, la direction est d'avis que les montants comptabilisés sont raisonnables. Les jugements, estimations et hypothèses les plus importants et les plus complexes utilisés pour préparer les états financiers intermédiaires de la Société sont analysés à la note 5 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à l'exception des changements découlant de l'application d'IFRS 9 et d'IFRS 17 qui sont décrits ci-après.

Selon IFRS 9, comme les variations de la juste valeur des instruments financiers à la JVRN sont prises en compte directement dans le résultat net, et que les variations de la juste valeur des instruments financiers à la JVAÉRG sont comptabilisées dans les AÉRG des états du résultat global consolidés intermédiaires, il n'est plus nécessaire de comptabiliser une perte de valeur en cas de diminution de la juste valeur de ces instruments financiers. Par conséquent, la dépréciation des placements n'est plus une estimation importante.

Selon IFRS 17, la Société a exercé son jugement pour déterminer les groupes de contrats qui étaient déficitaires à la comptabilisation initiale et ceux qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite, et pour calculer les flux de trésorerie liés directement à l'exécution des contrats d'assurance.

La Société a utilisé des estimations pour calculer la valeur comptable du passif au titre des contrats d'assurance. La Société doit, conformément aux lois et règlements sur les assurances et aux IFRS, établir des passifs au titre du paiement des demandes d'indemnisation et des frais de règlement qui sont liés à ses produits d'assurance. Ces passifs, qui sont inclus dans les passifs au titre des contrats d'assurance, représentent le coût final attendu pour régler les demandes d'indemnisation survenues avant la date de clôture et qui n'ont pas encore été réglées à ce moment. Les estimations utilisées dans l'évaluation du passif des sinistres sont conformes aux estimations selon IFRS 4, à l'exception de celles relatives à l'actualisation et à l'ajustement au titre du risque, qui sont décrits ci-après.

30 SEPTEMBRE 2023

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS (suite)*Taux d'actualisation*

Tous les flux de trésorerie sont actualisés au moyen de courbes de taux sans risque, ajustées pour tenir compte des caractéristiques des flux de trésorerie et des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance connexes. La Société détermine généralement les taux sans risque d'après le taux des obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada. Les courbes de taux sans risque sont ajustées d'une prime d'illiquidité à partir d'un portefeuille de référence pour refléter les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance connexes. La sélection des portefeuilles de référence est fondée sur des instruments de marché qui reflètent raisonnablement la nature des contrats d'assurance connexes du point de vue du montant, du calendrier, de la monnaie ou de la liquidité.

Les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs sont présentés ci-dessous :

Courbe de rendement	Contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus							
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	Plus de 7 ans*
Au 30 septembre 2023	6,1 %	5,9 %	5,6 %	5,4 %	5,2 %	5,2 %	5,1 %	5,1 %
Au 31 décembre 2022	5,5 %	5,3 %	5,0 %	4,8 %	4,7 %	4,6 %	4,6 %	4,8 %

*Taux d'actualisation moyen pondéré pour le 8e exercice et par la suite.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est tiré de la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs et reflète l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie lorsque la Société exécute des contrats d'assurance. Pour les contrats de réassurance détenus, l'ajustement au titre du risque non financier représente le montant du risque transféré par la Société au réassureur.

La Société a estimé, au moyen d'un modèle de valeur à risque reposant sur un niveau de confiance, l'ajustement au titre du risque pour qu'il se situe généralement dans une fourchette allant du 75^e percentile au 80^e percentile des résultats simulés stochastiquement. Cette analyse a également été ajustée pour tenir compte de la corrélation entre diverses subdivisions des provisions techniques et la diversification entre celles-ci.

La Société ne ventile pas les variations de l'ajustement au titre du risque non financier entre le résultat des activités d'assurance et les produits financiers ou les charges financières d'assurance. Toutes les variations de l'ajustement au titre du risque non financier sont incluses dans le résultat des activités d'assurance.

30 SEPTEMBRE 2023

6. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les partenariats de distribution constituent un aspect clé de la stratégie d'affaires de la Société, compte tenu des avantages en matière de diversification que ces entreprises peuvent fournir en tant que sources de revenus complémentaires.

Le 8 mai 2023, la Société, par l'entremise de sa filiale McDougall Insurance Brokers Limited (« McDougall »), a acquis la totalité des actions de McFarlan Rowlands Insurance Brokers Inc. et des entités membres de son groupe (« McFarlan Rowlands ») pour une contrepartie au comptant et en actions d'environ 233 millions \$ (sous réserve des ajustements postérieurs à la clôture). Le prix d'acquisition initial a été financé au comptant, soit 189 millions \$, dont environ 75 millions \$ ont été prélevés sur la facilité de crédit de la Société, et 44 millions \$ en souscriptions d'actions de McDougall par les actionnaires de McFarlan Rowlands. Après la souscription d'actions, la participation de la Société dans McDougall a diminué, pour passer d'environ 75 % à environ 74 %. McFarlan Rowlands est un courtier d'assurance ontarien de premier plan qui compte plus de 200 employés répartis dans 18 bureaux dans le sud-ouest de l'Ontario et générant des primes annuelles de plus de 200 millions \$. Outre ses activités de courtage en assurance de dommages, McFarlan Rowlands détient également une expertise dans les domaines de l'estimation de sinistres, du courtage de l'assurance collective et de l'assurance vie, et des conseils en placement et services de gestion de portefeuille.

La Société a engagé des coûts liés aux acquisitions de 0,1 million \$ pour les trois mois clos le 30 septembre 2023 (0,8 million \$ pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023) qui sont compris dans les « Autres (charges) produits » aux états du résultat consolidés intermédiaires relativement à l'acquisition. Pour les trois mois clos le 30 septembre 2023, la Société a comptabilisé des produits de 11,3 millions \$ (19,1 millions \$ pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023) (compris dans les « Produits tirés de la distribution ») et un résultat net de 1,5 million \$ (2,8 millions \$ pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023) relativement à l'acquisition aux états du résultat consolidés intermédiaires. Pour les trois mois clos le 30 septembre 2023, le résultat net tient compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles de 1,3 million \$ (2,1 millions \$ pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023), déduction faite de l'impôt sur le résultat.

Sur une base pro forma, pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023, les produits tirés de la distribution et le résultat net auraient augmenté respectivement de 35 millions \$ et 6 millions \$ si l'acquisition avait été consolidée à partir du 1^{er} janvier 2023. Ces informations pro forma ne prétendent pas représenter ce qu'auraient été les résultats réels de la Société si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2023 ni à donner une projection des résultats de la Société pour une période future.

La répartition provisoire du prix d'acquisition entre la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition se présente comme suit :

(en millions de dollars)

Prix d'acquisition (déduction faite de la trésorerie acquise de 2,4 millions \$)	230,8 \$
Réparti entre :	
Immobilisations corporelles	16,6
Autres actifs	7,0
Créditeurs et autres passifs	(1,4)
Impôt sur le résultat à payer	(3,2)
Passifs d'impôt différé	(32,4)
Passifs incorporels identifiables nets acquis	(13,4)
Relations clients	102,3
Marque	14,0
Goodwill	127,9
	230,8 \$

30 SEPTEMBRE 2023

6. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES (suite)

Les immobilisations incorporelles comprennent les relations clients et la marque. La juste valeur des relations clients a été déterminée au moyen de la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes. Les principales estimations et hypothèses utilisées comprennent l'estimation des taux de croissance et de la rentabilité, des charges relatives aux actifs contributifs ainsi que du taux d'actualisation qui se fondait sur le coût moyen pondéré du capital de McFarlan Rowlands. Les relations clients acquises sont amorties sur une base linéaire sur une durée de 15 ans. La juste valeur de la marque a été déterminée au moyen de l'approche de l'exemption de redevances, et la marque a été évaluée comme ayant une durée d'utilité indéterminée. Les principales estimations et hypothèses comprenaient le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Le goodwill est attribuable aux contributions prévues au titre de la croissance et de la rentabilité et au personnel de l'entreprise acquise. Le goodwill découlant de cette acquisition n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Le 3 octobre 2023, McDougall a clos l'acquisition de la totalité des actions de Drayden Insurance Ltd. (« Drayden ») pour une contrepartie de 208 millions \$ (sous réserve d'ajustements de clôture et postérieurs à la clôture). La transaction a été financée par la Société, par l'entremise de McDougall, au moyen d'une combinaison de capitaux excédentaires et de l'émission d'actions de McDougall aux actionnaires vendeurs. Compte tenu de l'ensemble des transactions connexes, la participation de la Société dans McDougall a augmenté, passant d'environ 74 % à environ 78 %. Créée en 1965, Drayden est un important courtier d'assurance établi en Alberta qui génère des primes annuelles de près de 125 millions \$ et d'excellentes marges d'exploitation. Dans le cadre de ses activités de courtier d'assurance et au titre des services d'enregistrement du gouvernement, Drayden emploie 170 personnes dans huit bureaux de la région d'Edmonton.

Le 3 octobre 2022, la Société a augmenté sa participation dans McDougall. La répartition du prix d'achat de McDougall a été finalisée au cours des trois mois clos le 30 juin 2023, compte tenu d'un rajustement à la baisse du goodwill de 0,8 million \$.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

7. PLACEMENTS

a) (Pertes) produits et soldes des placements

Le total des (pertes) produits des placements comptabilisé en résultat net et dans les AÉRG selon le classement des instruments financiers est comme suit :

(en millions de dollars)	Trois mois clos le 30 septembre 2023		
	JVRN	JVAÉRG	Total
Intérêts	38,8 \$	- \$	38,8 \$
Dividendes	6,2	2,6	8,8
Frais de placement	-	-	(1,3)
Produits nets des placements	45,0	2,6	46,3
Pertes réalisées à la vente de placements à la JVRN	(28,7)	-	(28,7)
Pertes latentes sur les placements à la JVRN	(71,1)	-	(71,1)
Pertes sur les placements comptabilisées en résultat net	(99,8)	-	(99,8)
Pertes réalisées sur les actions privilégiées à la JVAÉRG	-	(3,9)	(3,9)
Profits latents sur les actions privilégiées à la JVAÉRG	-	0,6	0,6
Pertes sur les placements comptabilisées dans les AÉRG	-	(3,3)	(3,3)
	(54,8) \$	(0,7) \$	(56,8) \$

(en millions de dollars)	Trois mois clos le 30 septembre 2022		
	JVRN	JVAÉRG	Total
Intérêts	28,5 \$	- \$	28,5 \$
Dividendes	5,4	3,3	8,7
Frais de placement	-	-	(1,2)
Produits nets des placements	33,9	3,3	36,0
Pertes réalisées à la vente de placements à la JVRN	(19,4)	-	(19,4)
Pertes latentes sur les placements à la JVRN	(19,8)	-	(19,8)
Pertes sur les placements comptabilisées en résultat net	(39,2)	-	(39,2)
Profits réalisés sur les actions privilégiées à la JVAÉRG	-	0,3	0,3
Pertes latentes sur les actions privilégiées à la JVAÉRG	-	(20,2)	(20,2)
Pertes sur les placements comptabilisées dans les AÉRG	-	(19,9)	(19,9)
	(5,3) \$	(16,6) \$	(23,1) \$

(en millions de dollars)	Neuf mois clos le 30 septembre 2023		
	JVRN	JVAÉRG	Total
Intérêts	108,1 \$	- \$	108,1 \$
Dividendes	18,0	8,3	26,3
Frais de placement	-	-	(4,3)
Produits nets des placements	126,1	8,3	130,1
Pertes réalisées à la vente de placements à la JVRN	(86,5)	-	(86,5)
Pertes latentes sur les placements à la JVRN	15,7	-	15,7
Pertes sur les placements comptabilisées en résultat net	(70,8)	-	(70,8)
Pertes réalisées sur les actions privilégiées à la JVAÉRG	-	(8,3)	(8,3)
Profits latents sur les actions privilégiées à la JVAÉRG	-	5,1	5,1
Pertes sur les placements comptabilisées dans les AÉRG	-	(3,2)	(3,2)
	55,3 \$	5,1 \$	56,1 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

7. PLACEMENTS (suite)

a) (Pertes) produits et soldes des placements (suite)

<i>(en millions de dollars)</i>	Neuf mois clos le 30 septembre 2022		
	JVRN	JVAÉRG	Total
Intérêts	73,0 \$	- \$	73,0 \$
Dividendes	15,9	8,7	24,6
Frais de placement	-	-	(4,0)
Produits nets des placements	88,9	8,7	93,6
Pertes réalisées à la vente de placements à la JVRN	(68,6)	-	(68,6)
Pertes latentes sur les placements à la JVRN	(395,6)	-	(395,6)
Pertes sur les placements comptabilisées en résultat net	(464,2)	-	(464,2)
Profits réalisés sur les actions privilégiées à la JVAÉRG	-	1,8	1,8
Pertes latentes sur les actions privilégiées à la JVAÉRG	-	(48,0)	(48,0)
Pertes sur les placements comptabilisées dans les AÉRG	-	(46,2)	(46,2)
	(375,3) \$	(37,5) \$	(416,8) \$

Les valeurs comptables des placements selon le classement des instruments financiers sont comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 septembre 2023		
	JVRN	JVAÉRG	Total
Placements à court terme	96,6 \$	- \$	96,6 \$
Obligations :			
Titres gouvernementaux	2 255,8	-	2 255,8
De sociétés	1 314,3	-	1 314,3
Actions privilégiées	131,2	169,0	300,2
Actions ordinaires	549,5	-	549,5
Fonds en gestion commune	69,4	-	69,4
Prêts commerciaux	18,5	-	18,5
	4 435,3 \$	169,0 \$	4 604,3 \$

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 décembre 2022		
	JVRN	JVAÉRG	Total
Placements à court terme	89,3 \$	- \$	89,3 \$
Obligations :			
Titres gouvernementaux	2 315,8	-	2 315,8
De sociétés	1 607,9	-	1 607,9
Actions privilégiées	119,8	178,2	298,0
Actions ordinaires	517,7	-	517,7
Fonds en gestion commune	57,2	-	57,2
Prêts commerciaux	11,3	-	11,3
	4 719,0 \$	178,2 \$	4 897,2 \$

La juste valeur des actions privilégiées à la JVAÉRG cédées au cours des trois mois clos le 30 septembre 2023 s'est établie à 8,8 millions \$ (30 septembre 2022 : 3,6 millions \$). La juste valeur des actions privilégiées à la JVAÉRG cédées au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2023 s'est établie à 32,9 millions \$ (30 septembre 2022 : 42,4 millions \$).

Le rendement à la juste valeur du portefeuille d'obligations au 30 septembre 2023 s'est chiffré à 5,08 % (31 décembre 2022 : 4,39 %).

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

7. PLACEMENTS (suite)

a) (Pertes) produits et soldes des placements (suite)

Au 30 septembre 2023, 86,7 % (31 décembre 2022 : 83,8 %) des obligations détenues étaient assorties d'une note de « A- » ou mieux tandis que 73,9 % (31 décembre 2022 : 81,0 %) des actions privilégiées étaient assorties d'une note de « P2L » ou mieux.

Les secteurs d'activité des émetteurs des actions privilégiées et des obligations de sociétés détenues sont les suivants :

	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022
Services financiers	51,4 %	50,4 %
Énergie	12,3 %	13,5 %
Services de communication	11,4 %	10,8 %
Industrie	7,5 %	5,3 %
Services publics	6,9 %	9,1 %
Immobilier	2,5 %	4,1 %
Autres	8,0 %	6,8 %
	100,0 %	100,0 %

Les émetteurs des actions privilégiées et des obligations détenues sont situés dans les pays suivants :

	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022
Canada	99,1 %	99,5 %
États-Unis	0,9 %	0,5 %
	100,0 %	100,0 %

b) Instruments financiers évalués à la juste valeur

La Société catégorise ses évaluations à la juste valeur dans une hiérarchie à trois niveaux, qui établit un ordre de priorité pour les données utilisées dans les techniques d'évaluation de la Société. Un niveau est attribué à chaque évaluation à la juste valeur en fonction des données de plus bas niveau ayant une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

- i) Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 reflètent des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels la Société peut avoir accès à la date d'évaluation.
- ii) Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que des cours de marché inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement. Ces données comprennent des cours pour des actifs et passifs semblables dans des marchés actifs, des cours pour des actifs et passifs identiques ou semblables dans des marchés inactifs, des données observables qui ne sont pas des cours (comme les taux d'intérêt ou le risque de crédit) et des données tirées de marchés observables ou étayées par ces derniers.
- iii) Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 utilisent des données importantes non observables sur le marché, y compris des hypothèses à propos du risque et de la liquidité.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

7. PLACEMENTS (suite)

b) Instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont répartis comme suit dans les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs :

<i>(en millions de dollars)</i>		Au 30 septembre 2023		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	- \$	96,6 \$	- \$	96,6 \$
Obligations	-	3 570,1	-	3 570,1
Actions privilégiées	300,2	-	-	300,2
Actions ordinaires	549,5	-	-	549,5
Fonds en gestion commune	-	44,5	24,9	69,4
Prêts commerciaux	-	-	18,5	18,5
	849,7 \$	3 711,2 \$	43,4 \$	4 604,3 \$

<i>(en millions de dollars)</i>		Au 31 décembre 2022		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	- \$	89,3 \$	- \$	89,3 \$
Obligations	-	3 923,7	-	3 923,7
Actions privilégiées	298,0	-	-	298,0
Actions ordinaires	517,7	-	-	517,7
Fonds en gestion commune	-	44,4	12,8	57,2
Prêts commerciaux	-	-	11,3	11,3
	815,7 \$	4 057,4 \$	24,1 \$	4 897,2 \$

Il n'y a pas eu de transfert d'instruments financiers entre les différents niveaux au cours des trois mois et des neuf mois clos le 30 septembre 2023 (exercice clos le 31 décembre 2022 : néant).

Les placements dans des instruments de capitaux propres et des instruments de créance ne font pas l'objet d'un test de dépréciation, étant donné qu'ils sont évalués à la JVRN ou à la JVAÉRG sans recyclage des variations de la juste valeur en résultat net.

c) Instruments financiers dérivés

La Société détient des contrats à terme qui constituent des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre des instruments financiers à une date ultérieure et à un prix établi dans un marché organisé. Les contrats à terme sont négociés en Bourse et garantis par de la trésorerie. Au 30 septembre 2023, la Société avait des actifs financiers dérivés d'un montant notionnel de 100,4 millions \$ (31 décembre 2022 : 74,2 millions \$). Ces dérivés ont une date d'échéance prévue dans le prochain exercice. La juste valeur des instruments financiers dérivés est négligeable.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

8. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

a) Passifs au titre des contrats d'assurance

Le tableau suivant présente un rapprochement des passifs au titre des contrats de réassurance, montrant le passif au titre de la couverture restante et le passif au titre des sinistres survenus.

(en millions de dollars)

Trois mois clos le 30 septembre 2023

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		Total
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Passifs au titre des contrats d'assurance au début de la période	298,3 \$	25,2 \$	2 885,8 \$	172,3 \$	3 381,6 \$
Produits des activités d'assurance	(984,1)	-	-	-	(984,1)
Charges afférentes aux activités d'assurance :					
Sinistres survenus et autres charges directement attribuables	-	(10,8)	745,3	12,6	747,1
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	206,3	-	-	-	206,3
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés au passif au titre des sinistres survenus	-	-	(19,1)	(13,3)	(32,4)
Pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de telles pertes	-	11,2	-	-	11,2
Résultat des activités d'assurance	(777,8)	0,4	726,2	(0,7)	(51,9)
Produits financiers afférents aux contrats d'assurance émis	-	-	27,5	-	27,5
Variations totales dans les états du résultat consolidés intermédiaires	(777,8)	0,4	753,7	(0,7)	(24,4)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	1 030,1	-	-	-	1 030,1
Sinistres et autres charges directement attribuables payés	-	-	(638,9)	-	(638,9)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(200,2)	-	-	-	(200,2)
Total des flux de trésorerie	829,9	-	(638,9)	-	191,0
Autres variations	-	-	(20,3)	-	(20,3)
Passifs au titre des contrats d'assurance à la fin de la période	350,4 \$	25,6 \$	2 980,3 \$	171,6 \$	3 527,9 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

8. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

a) Passifs au titre des contrats d'assurance (suite)

(en millions de dollars)

Trois mois clos le 30 septembre 2022

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total
Passifs au titre des contrats d'assurance au début de la période	260,7 \$	26,7 \$	3 073,8 \$	163,0 \$	3 524,2 \$
Produits des activités d'assurance	(895,9)	-	-	-	(895,9)
Charges afférentes aux activités d'assurance :					
Sinistres survenus et autres charges directement attribuables	-	(11,1)	652,8	12,3	654,0
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	194,4	-	-	-	194,4
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés au passif au titre des sinistres survenus	-	-	(15,4)	(9,4)	(24,8)
Pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de telles pertes	-	12,1	-	-	12,1
Résultat des activités d'assurance	(701,5)	1,0	637,4	2,9	(60,2)
Produits financiers afférents aux contrats d'assurance émis	-	-	2,7	-	2,7
Variations totales dans les états du résultat consolidés intermédiaires	(701,5)	1,0	640,1	2,9	(57,5)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	936,0	-	-	-	936,0
Sinistres et autres charges directement attribuables payés	-	-	(544,2)	-	(544,2)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(203,3)	-	-	-	(203,3)
Total des flux de trésorerie	732,7	-	(544,2)	-	188,5
Autres variations	-	-	(17,1)	-	(17,1)
Passifs au titre des contrats d'assurance à la fin de la période	291,9 \$	27,7 \$	3 152,6 \$	165,9 \$	3 638,1 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

8. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

a) Passifs au titre des contrats d'assurance (suite)

(en millions de dollars)

Neuf mois clos le 30 septembre 2023

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total
Passifs au titre des contrats d'assurance au début de la période	303,3 \$	27,7 \$	3 068,7 \$	178,0 \$	3 577,7 \$
Produits des activités d'assurance	(2 846,5)	-	-	-	(2 846,5)
Charges afférentes aux activités d'assurance :					
Sinistres survenus et autres charges directement attribuables	-	(32,9)	1 952,3	39,7	1 959,1
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	605,8	-	-	-	605,8
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés au passif au titre des sinistres survenus	-	-	(29,8)	(46,1)	(75,9)
Pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de telles pertes	-	30,8	-	-	30,8
Résultat des activités d'assurance	(2 240,7)	(2,1)	1 922,5	(6,4)	(326,7)
Produits financiers afférents aux contrats d'assurance émis	-	-	73,4	-	73,4
Variations totales dans les états du résultat consolidés intermédiaires	(2 240,7)	(2,1)	1 995,9	(6,4)	(253,3)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	2 925,9	-	-	-	2 925,9
Sinistres et autres charges directement attribuables payés	-	-	(2 025,2)	-	(2 025,2)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(638,1)	-	-	-	(638,1)
Total des flux de trésorerie	2 287,8	-	(2 025,2)	-	262,6
Autres variations	-	-	(59,1)	-	(59,1)
Passifs au titre des contrats d'assurance à la fin de la période	350,4 \$	25,6 \$	2 980,3 \$	171,6 \$	3 527,9 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

8. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

a) Passifs au titre des contrats d'assurance (suite)

(en millions de dollars)

Neuf mois clos le 30 septembre 2022

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total
Passifs au titre des contrats d'assurance au début de la période	282,3 \$	26,3 \$	3 192,2 \$	168,1 \$	3 668,9 \$
Produits des activités d'assurance	(2 574,0)	-	-	-	(2 574,0)
Charges afférentes aux activités d'assurance :					
Sinistres survenus et autres charges directement attribuables	-	(32,3)	1 767,8	40,8	1 776,3
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	566,1	-	-	-	566,1
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés au passif au titre des sinistres survenus	-	-	(82,0)	(43,0)	(125,0)
Pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de telles pertes	-	33,7	-	-	33,7
Résultat des activités d'assurance	(2 007,9)	1,4	1 685,8	(2,2)	(322,9)
Produits financiers afférents aux contrats d'assurance émis	-	-	(79,8)	-	(79,8)
Variations totales dans les états du résultat consolidés intermédiaires	(2 007,9)	1,4	1 606,0	(2,2)	(402,7)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	2 622,8	-	-	-	2 622,8
Sinistres et autres charges directement attribuables payés	-	-	(1 596,1)	-	(1 596,1)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(605,3)	-	-	-	(605,3)
Total des flux de trésorerie	2 017,5	-	(1 596,1)	-	421,4
Autres variations	-	-	(49,5)	-	(49,5)
Passifs au titre des contrats d'assurance à la fin de la période	291,9 \$	27,7 \$	3 152,6 \$	165,9 \$	3 638,1 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

8. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

a) Passifs au titre des contrats d'assurance (suite)

La composition des passifs au titre des contrats d'assurance est comme suit :

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2023	Au 30 septembre 2022
Primes à recevoir	(1 225,9) \$	(1 155,4) \$
Primes non acquises	1 900,8	1 744,1
Primes non acquises reçues	674,9	588,7
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non amortis	(324,5)	(296,8)
Provision pour contrat déficitaire	25,6	27,7
Provision pour sinistres et autres charges directement attribuables à payer, mais non payés	3 151,9	3 318,5
	3 527,9 \$	3 638,1 \$

b) Actifs au titre de contrats de réassurance

Le tableau suivant présente un rapprochement des actifs au titre des contrats de réassurance, montrant l'actif au titre de la couverture restante et l'actif au titre des sinistres survenus.

(en millions de dollars)					
Trois mois clos le 30 septembre 2023					
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus		
	Exclusion faite du composant recouvrement de la perte	Composant recouvre- ment de la perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total
Actifs au titre des contrats d'assurance au début de la période	17,3 \$	- \$	270,2 \$	14,7 \$	302,2 \$
Affectation des primes de réassurance	(68,0)	-	-	-	(68,0)
Montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus :					
Montants à recouvrer pour les sinistres survenus et autres charges directement attribuables	-	-	68,1	1,8	69,9
Variations des montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	-	-	(1,5)	(1,9)	(3,4)
(Charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus	(68,0)	-	66,6	(0,1)	(1,5)
Charges financières afférentes aux contrats de réassurance détenus	-	-	1,8	-	1,8
Variations totales dans les états du résultat consolidés intermédiaires	(68,0)	-	68,4	(0,1)	0,3
Flux de trésorerie					
Primes payées	66,1	-	-	-	66,1
Montants reçus	-	-	(62,7)	-	(62,7)
Total des flux de trésorerie	66,1	-	(62,7)	-	3,4
Actifs au titre des contrats d'assurance à la fin de la période	15,4 \$	- \$	275,9 \$	14,6 \$	305,9 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

8. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

b) Actifs au titre des contrats de réassurance (suite)

(en millions de dollars)

Trois mois clos le 30 septembre 2022

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus		
	Exclusion faite du composant recouvrement de la perte	Composant recouvre- ment de la perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total
Actifs au titre des contrats d'assurance au début de la période	22,9 \$	- \$	207,3 \$	11,2 \$	241,4 \$
Affectation des primes de réassurance	(54,3)	-	-	-	(54,3)
Montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus :					
Montants à recouvrer pour les sinistres survenus et autres charges directement attribuables	-	-	73,6	2,2	75,8
Variations des montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	-	-	9,7	(0,3)	9,4
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus	(54,3)	-	83,3	1,9	30,9
Charges financières afférentes aux contrats de réassurance détenus	-	-	0,5	-	0,5
Variations totales dans les états du résultat consolidés intermédiaires	(54,3)	-	83,8	1,9	31,4
Flux de trésorerie					
Primes payées	50,4	-	-	-	50,4
Montants reçus	-	-	(28,7)	-	(28,7)
Total des flux de trésorerie	50,4	-	(28,7)	-	21,7
Actifs au titre des contrats d'assurance à la fin de la période	19,0 \$	- \$	262,4 \$	13,1 \$	294,5 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

8. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

b) Actifs au titre des contrats de réassurance (suite)

(en millions de dollars)

Neuf mois clos le 30 septembre 2023

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus		
	Exclusion faite du composant recouvrement de la perte	Composant recouvre- ment de la perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total
Actifs au titre des contrats d'assurance au début de la période	18,7 \$	- \$	272,0 \$	14,4 \$	305,1 \$
Affectation des primes de réassurance	(189,9)	-	-	-	(189,9)
Montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus :					
Montants à recouvrer pour les sinistres survenus et autres charges directement attribuables	-	-	132,7	4,2	136,9
Variations des montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	-	-	6,8	(4,0)	2,8
(Charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus	(189,9)	-	139,5	0,2	(50,2)
Charges financières afférentes aux contrats de réassurance détenus	-	-	5,8	-	5,8
Variations totales dans les états du résultat consolidés intermédiaires	(189,9)	-	145,3	0,2	(44,4)
Flux de trésorerie					
Primes payées	186,6	-	-	-	186,6
Montants reçus	-	-	(141,4)	-	(141,4)
Total des flux de trésorerie	186,6	-	(141,4)	-	45,2
Actifs au titre des contrats d'assurance à la fin de la période	15,4 \$	- \$	275,9 \$	14,6 \$	305,9 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

8. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

b) Actifs au titre des contrats de réassurance (suite)

(en millions de dollars)

Neuf mois clos le 30 septembre 2022

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus		
	Exclusion faite du composant recouvrement de la perte	Composant recouvre- ment de la perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total
Actifs au titre des contrats d'assurance au début de la période	26,2 \$	- \$	201,0 \$	11,2 \$	238,4 \$
Affectation des primes de réassurance	(145,9)	-	-	-	(145,9)
Montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus :					
Montants à recouvrer pour les sinistres survenus et autres charges directement attribuables	-	-	137,7	4,7	142,4
Variations des montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	-	-	(7,9)	(2,8)	(10,7)
(Charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus	(145,9)	-	129,8	1,9	(14,2)
Charges financières afférentes aux contrats de réassurance détenus	-	-	(4,6)	-	(4,6)
Variations totales dans les états du résultat consolidés intermédiaires	(145,9)	-	125,2	1,9	(18,8)
Flux de trésorerie					
Primes payées	138,7	-	-	-	138,7
Montants reçus	-	-	(63,8)	-	(63,8)
Total des flux de trésorerie	138,7	-	(63,8)	-	74,9
Actifs au titre des contrats d'assurance à la fin de la période	19,0 \$	- \$	262,4 \$	13,1 \$	294,5 \$

La composition des actifs au titre des contrats de réassurance est comme suit :

	Au 30 septembre 2023	Au 30 septembre 2022
(en millions de dollars)		
Primes cédées à payer	(26,4) \$	(14,3) \$
Primes non acquises cédées	50,1	40,2
Primes de réassurance non acquises payées	23,7	25,9
Sinistres à recouvrer au titre des contrats de réassurance détenus	290,7	271,8
Commissions de réassurance non acquises reçues	(8,5)	(3,2)
	305,9 \$	294,5 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

8. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

b) Actifs au titre des contrats de réassurance (suite)

La Société a pour politique de souscrire et de réassurer des contrats d'assurance qui limitent la responsabilité de la Société dans le cas de pertes individuelles importantes et de pertes découlant de la survenance d'une série de sinistres liés à un seul événement et dans le cas du regroupement de sinistres liés à plusieurs événements au cours du même exercice. Ces limites étaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022
Pertes individuelles		
Assurance des biens		
Rétention nette ¹	5,0 \$	5,0 \$
Limite ²	100,0	100,0
Automobile et responsabilité civile		
Rétention nette ¹	4,0	4,0
Limite	40,0	40,0
Catastrophe – première ligne		
Rétention nette ¹	40,0	30,0
Limite ²	1 950,0	1 800,0
Catastrophe – global		
Franchise globale annuelle ³	65,0	65,0
Limite globale annuelle ³	25,0	25,0

¹ En excluant les primes de reconstitution, les coparticipations entre la rétention et les limites de réassurance et l'incidence fiscale.

² En excluant les coparticipations.

³ Au 30 septembre 2023, le montant de la franchise globale annuelle et de la limite est d'au plus 27 millions \$ pour les événements supérieurs à 3 millions \$ (31 décembre 2022 : limite de 27 millions \$ pour les événements supérieurs à 3 millions \$).

Pour les événements catastrophiques, la Société participait selon une moyenne de 8,6 % aux tranches entre la rétention nette et la limite au 30 septembre 2023 (31 décembre 2022 : 3,4 %), y compris une moyenne de 42,5 % entre la rétention nette et jusqu'à une perte de 100 millions \$ (31 décembre 2022 : 0 %).

Pour les événements catastrophiques globaux, la totalité de la limite globale annuelle a fait l'objet d'un placement au 30 septembre 2023 (31 décembre 2022 : 100,0 %). Les recouvrements de 25 millions \$ pour 2023 aux termes de ce traité ont été entièrement utilisés au cours des trois mois clos le 30 septembre 2023 en raison du nombre élevé de catastrophes. Ce traité est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024. La Société conserve aussi de petites participations dans d'autres traités de réassurance en fonction des conditions du marché et de son appétit pour le risque.

La Société souscrit aussi d'autres types de couverture de réassurance adaptée aux risques individuels ou à des risques précis, comme l'exigent ses lignes directrices en matière de souscription et ses pratiques de gestion des risques.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

9. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé selon le taux d'imposition prévu par la loi au Canada et (du recouvrement) de la charge d'impôt sur le résultat selon le taux d'imposition effectif comptabilisé en résultat net dans l'état du résultat consolidé intermédiaire consolidé est présenté dans le tableau qui suit :

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Trois mois clos les 30 septembre			
	2023		2022	
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat calculé selon le taux d'imposition prévu par la loi	26,3 %	(16,9) \$	26,3 %	11,5 \$
Produits de dividendes canadiens non assujettis à l'impôt	3,3 %	(2,1)	(4,8) %	(2,1)
Charges non déductibles	(0,2) %	0,1	0,7 %	0,3
Autres	(1,3) %	0,8	(3,7) %	(1,6)
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat comptabilisé en résultat net	28,1 %	(18,1) \$	18,5 %	8,1 \$

<i>(en millions de dollars)</i>	Trois mois clos les 30 septembre	
	2023	2022
Charge d'impôt exigible	(15,2) \$	8,3 \$
Charge d'impôt différé	(2,9)	(0,2)
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	(18,1) \$	8,1 \$

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Neuf mois clos les 30 septembre			
	2023		2022	
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat calculé selon le taux d'imposition prévu par la loi	26,3 %	43,0 \$	26,3 %	(29,3) \$
Produits de dividendes canadiens non assujettis à l'impôt	(3,9) %	(6,3)	5,3 %	(5,9)
Charges non déductibles	0,2 %	0,3	(0,4) %	0,5
Autres	(1,0) %	(1,7)	2,3 %	(2,6)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé en résultat net	21,6 %	35,3 \$	33,5 %	(37,3) \$

<i>(en millions de dollars)</i>	Neuf mois clos les 30 septembre	
	2023	2022
Charge d'impôt exigible	51,2 \$	(31,8) \$
Charge d'impôt différé	(15,9)	(5,5)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	35,3 \$	(37,3) \$

10. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs, comme présentés aux bilans consolidés intermédiaires, se composent de ce qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Notes	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022
Actif des régimes de retraite	16	40,3 \$	40,3 \$
Participations dans des entreprises associées		49,0	36,7
Charges payées d'avance et autres charges		40,1	29,7
Produits des placements à recevoir		31,8	26,6
Autres débiteurs		40,3	19,2
		201,5 \$	152,5 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

11. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS

Les créditeurs et autres passifs, comme présentés aux bilans consolidés intermédiaires, se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars)		Au	
	Notes	30 septembre 2023	31 décembre 2022
Dettes fournisseurs et autres		49,7 \$	77,9 \$
Obligations locatives		35,3	31,7
Obligation au titre des régimes de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite	16	26,0	26,3
Régimes d'unités d'actions différées	15	4,7	3,1
		115,7 \$	139,0 \$

12. DETTE IMPAYÉE

La Société et certaines de ses filiales ont accès à une facilité de crédit engagée non garantie de 150 millions \$, dont le montant sera accru automatiquement pour atteindre 700 millions \$ si la Société poursuit ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Au cours des trois mois clos le 30 septembre 2023, aucun montant n'a été prélevé sur la facilité de crédit de la Société. Au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2023, la Société a prélevé 75 millions \$ sur sa facilité de crédit pour faire l'acquisition de McFarlan Rowlands et rembourser 39,3 millions \$ sur les emprunts à vue de McDougall. La facilité de crédit, qui arrivera à échéance le 22 juillet 2028, est assortie de clauses restrictives et prévoit des ajustements de tarifs liés à la réalisation d'objectifs de durabilité.

Au 9 novembre 2023, la Société se conformait aux clauses restrictives et un montant de 114,3 millions \$ était prélevé sur cette facilité de crédit. L'intérêt applicable repose sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel canadien ou le taux SOFR majoré d'une marge en vigueur pour la période considérée.

13. CAPITAL-ACTIONS

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries. Les actions ordinaires émises et en circulation de la Société se résument comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)		Trois mois clos les 30 septembre	
		2023	2022
	Nombre d'actions (en millions)	Montant	Nombre d'actions (en millions) Montant
Émises et en circulation au début et à la fin de la période	115,9	2 307,8 \$	115,9 2 307,8 \$
Actions détenues en fiducie au début de la période	(0,8)	(26,2)	(0,9) (27,9)
Rachetées pour le règlement futur du régime incitatif à long terme (« RILT ») et du régime incitatif à moyen terme (« RIMT »)	-	-	(0,3) (12,5)
Actions détenues en fiducie à la fin de la période	(0,8)	(26,2)	(1,2) (40,4)
Émises et en circulation, nettes des actions détenues en fiducie, à la fin de la période	115,1	2 281,6 \$	114,7 2 267,4 \$

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

13. CAPITAL-ACTIONS (suite)

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>		Neuf mois clos les 30 septembre		
		2023		2022
	Nombre d'actions (en millions)	Montant	Nombre d'actions (en millions)	Montant
Émises et en circulation au début et à la fin de la période	115,9	2 307,8 \$	115,9	2 307,8 \$
Actions détenues en fiducie au début de la période	(1,5)	(53,6)	-	-
Rachetées pour le règlement futur du RILT et RIMT	(0,2)	(4,9)	(1,2)	(40,4)
Libérées pour le règlement futur du RILT et RIMT	0,9	32,3	-	-
Actions détenues en fiducie à la fin de la période	(0,8)	(26,2)	(1,2)	(40,4)
Émises et en circulation, nettes des actions détenues en fiducie, à la fin de la période	115,1	2 281,6 \$	114,7	2 267,4 \$

Le 11 mai 2023, le conseil d'administration de la Société a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA »). En vertu de l'OPRCNA, la Société est autorisée à acheter un maximum de 3 476 781 actions ordinaires, soit 3 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société pour la période allant du 31 mai 2023 au 30 mai 2024. Au 30 septembre 2023, aucune action ordinaire n'avait été rachetée ou annulée dans le cadre de l'OPRCNA initiale ou renouvelée.

Le 9 novembre 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,1375 \$ par action, payable le 28 décembre 2023 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 décembre 2023.

Il n'y a aucune action privilégiée émise et en circulation.

14. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action ordinaire est calculé en ajustant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, le cas échéant, et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets des instruments dilutifs relatifs aux unités attribuées aux termes des régimes de rémunération fondée sur des actions de la Société.

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>		Trois mois clos les 30 septembre	
		2023	2022
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires		(48,3) \$	35,7 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)		115,1	114,9
Effet dilutif des régimes de rémunération fondée sur des actions (en millions)		-	1,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution en circulation (en millions)		115,1	116,8
Résultat par action ordinaire (en dollars)			
De base		(0,42) \$	0,31 \$
Dilué		(0,42) \$	0,31 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

14. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Neuf mois clos les 30 septembre	
	2023	2022
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	124,2 \$	(74,1) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	115,0	115,3
Effet dilutif des régimes de rémunération fondée sur des actions (en millions)	1,6	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution en circulation (en millions)	116,6	115,3
Résultat par action ordinaire (en dollars)		
De base	1,08 \$	(0,64) \$
Dilué	1,06 \$	(0,64) \$

15. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

a) Régimes incitatifs à moyen terme et à long terme

Unités incessibles (« UI ») et unités d'actions incessibles (« UAI »)

Le tableau suivant présente les variations des UI et des UAI aux termes du RIMT et du RILT au cours de la période.

	Trois mois clos les 30 septembre	
	2023	2022
	Nombre d'unités	Nombre d'unités
En circulation au début de la période	845 990	1 004 583
Attribuées	29 750	9 920
Déchues	(11 014)	(5 678)
Réglées	(13 178)	(2 876)
En circulation à la fin de la période	851 548	1 005 949

	Neuf mois clos les 30 septembre	
	2023	2022
	Nombre d'unités	Nombre d'unités
En circulation au début de la période	998 685	1 102 254
Attribuées	265 966	284 994
Déchues	(45 056)	(36 957)
Réglées	(368 047)	(344 342)
En circulation à la fin de la période	851 548	1 005 949

La charge de rémunération comptabilisée pour les trois mois clos le 30 septembre 2023 au titre des UI et UAI s'est chiffrée à 2,2 millions \$ (30 septembre 2022 : 2,0 millions \$). La charge de rémunération comptabilisée pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023 au titre des UI et UAI s'est chiffrée à 6,4 millions \$ (30 septembre 2022 : 5,7 millions \$). Le solde total du surplus d'apport attribuable aux UI et UAI au 30 septembre 2023 s'est établi à 14,6 millions \$ (31 décembre 2022 : 15,9 millions \$).

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

15. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

a) Régimes incitatifs à moyen terme et à long terme (suite)

Unités au rendement (« UR ») et unités d'actions au rendement (« UAR »)

Le tableau suivant présente les variations des UR et des UAR aux termes du RIMT et du RILT au cours de la période.

	Trois mois clos les 30 septembre	
	2023	2022
	Nombre d'unités	Nombre d'unités
En circulation au début de la période	746 480	924 892
Attribuées	5 296	2 936
Déchues	(7 073)	(7 714)
En circulation à la fin de la période	744 703	920 114

	Neuf mois clos les 30 septembre	
	2023	2022
	Nombre d'unités	Nombre d'unités
En circulation au début de la période	915 452	972 752
Attribuées	193 747	260 699
Déchues	(22 083)	(28 593)
Réglées	(342 413)	(284 744)
En circulation à la fin de la période	744 703	920 114

La charge de rémunération comptabilisée pour les trois mois clos le 30 septembre 2023 au titre des UR et UAR s'est chiffrée à 2,3 millions \$ (30 septembre 2022 : 4,2 millions \$). La charge de rémunération comptabilisée pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023 au titre des UR et UAR s'est chiffrée à 8,1 millions \$ (30 septembre 2022 : 9,5 millions \$). Le solde total du surplus d'apport attribuable aux UR et aux UAR au 30 septembre 2023 s'est établi à 19,9 millions \$ (31 décembre 2022 : 24,3 millions \$).

b) Régimes d'unités d'actions différées

Au 30 septembre 2023, il y avait 126 988 unités d'actions différées (« UAD ») en circulation (31 décembre 2022 : 80 757 UAD). Au 30 septembre 2023, le passif au titre des UAD se chiffrait à 4,7 millions \$ (31 décembre 2022 : 3,1 millions \$).

c) Régime d'options sur actions

La Société a mis en place un régime d'options sur actions pour certains employés qui est entré en vigueur le 23 novembre 2021. Pour les trois mois clos le 30 septembre 2023, 4 151 options sur actions ont été attribuées en vertu de ce régime. Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023, 182 042 options sur actions ont été attribuées en vertu de ce régime. La charge de rémunération comptabilisée pour les trois mois clos le 30 septembre 2023 au titre des options sur actions s'est chiffrée à 0,1 million \$ (30 septembre 2022 : néant). La charge de rémunération comptabilisée pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023 au titre des options sur actions s'est chiffrée à 0,3 million \$ (30 septembre 2022 : néant).

30 SEPTEMBRE 2023

16. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société procure aux participants admissibles certains avantages complémentaires de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi par le biais de régimes à prestations définies, de régimes à cotisations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au moment de leur retraite.

Les cotisations que la Société doit verser dans les régimes de retraite à prestations définies sont calculées chaque année par les actuaires de la Société en fonction des dernières évaluations actuarielles de l'ensemble des régimes. Le total des cotisations de la Société aux régimes de retraite à prestations définies pour les trois mois et les neuf mois clos le 30 septembre 2023 s'est chiffré respectivement à 0,3 million \$ (30 septembre 2022 : 0,4 million \$) et à 1,3 million \$ (30 septembre 2022 : 1,3 million \$).

Selon le volet à cotisations définies du régime de retraite, la Société cotise un pourcentage fixe des gains ouvrant droit à pension de l'employé au régime. Les cotisations aux termes de la composante cotisations définies du régime de retraite pour les trois mois et les neuf mois clos le 30 septembre 2023 se sont établies respectivement à 5,5 millions \$ (30 septembre 2022 : 5,2 millions \$) et à 17,1 millions \$ (30 septembre 2022 : 15,5 millions \$).

Le tableau suivant présente les écarts actuariels de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés dans les AÉRG pour la période.

<i>(en millions de dollars)</i>	Trois mois clos les 30 septembre	
	2023	2022
Réévaluation liée à ce qui suit :		
Changements du taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des avantages	11,6 \$	- \$
Rendement des actifs des régimes, compte non tenu du produit d'intérêts	(13,2)	-
	(1,6) \$	- \$

<i>(en millions de dollars)</i>	Neuf mois clos les 30 septembre	
	2023	2022
Réévaluation liée à ce qui suit :		
Changements du taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des avantages	7,2 \$	57,0 \$
Rendement des actifs des régimes, compte non tenu du produit d'intérêts	(7,4)	(32,9)
	(0,2) \$	24,1 \$

Au 30 septembre 2023, le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation au titre des prestations définies des régimes de retraite de la Société était de 5,7 % (31 décembre 2022 : 5,2 %) et le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation au titre des autres régimes d'avantages était de 5,7 % (31 décembre 2022 : 5,2 %).

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

17. CHARGES

a) Charges afférentes aux activités d'assurance et autres (charges) produits

Les charges afférentes aux activités d'assurance et autres (charges) produits de la Société, comme présentés dans les états du résultat consolidés intermédiaires, sont composées de ce qui suit :

(en millions de dollars)		Trois mois clos le 30 septembre 2023			
	Charges attribuées aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition		Autres charges directement attribuables	Autres charges (produits)	Total
Sinistres et frais de règlement	-	\$	714,3	\$ 13,1	\$ 727,4
Recouvrement au titre de l'actualisation des charges afférentes aux activités d'assurance	-		(43,0)	-	(43,0)
Recouvrement au titre du risque	-		(0,7)	-	(0,7)
Commissions	125,7		12,2	-	137,9
Charges d'exploitation	47,9		41,4	19,3	108,6
Taxes sur primes	34,0		-	-	34,0
Profits sur les contrats d'assurance déficitaires	-		0,4	-	0,4
Charges liées au statut de société ouverte	-		-	6,7	6,7
Distribution :					
Charges liées aux activités de distribution	-		-	22,8	22,8
Amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées dans les activités de distribution lors de regroupements d'entreprises	-		-	5,4	5,4
Intérêts sur la trésorerie soumise à restrictions, moins les frais de démutualisation et liés au PAPE	-		-	(2,8)	(2,8)
Quote-part du profit lié aux participations dans d'autres entreprises associées	-		-	0,9	0,9
Autres	-		-	2,5	2,5
	207,6	\$	724,6	\$ 67,9	\$ 1 000,1
Charges afférentes aux activités d'assurance					932,2
Autres charges (produits)					67,9
					1 000,1 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

17. CHARGES (suite)

a) Charges afférentes aux activités d'assurance et autres (charges) produits (suite)

(en millions de dollars)		Trois mois clos le 30 septembre 2022			
	Charges attribuées aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition		Autres charges directement attribuables	Autres charges (produits)	Total
Sinistres et frais de règlement	-	\$	610,1	\$ 15,9	\$ 626,0
Recouvrement au titre de l'actualisation des charges afférentes aux activités d'assurance	-		(33,1)	-	(33,1)
Charge liée à l'ajustement au titre du risque	-		2,9	-	2,9
Commissions	117,0		17,1	-	134,1
Charges d'exploitation	47,4		42,1	21,4	110,9
Taxes sur primes	31,2		-	-	31,2
Profits sur les contrats d'assurance déficitaires	-		1,0	-	1,0
Charges liées au statut de société ouverte	-		-	6,5	6,5
Distribution :					
Charges liées aux activités de distribution	-		-	(1,3)	(1,3)
Amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées dans les activités de distribution lors de regroupements d'entreprises	-		-	0,4	0,4
Intérêts sur la trésorerie soumise à restrictions, moins les frais de démutualisation et liés au PAPE	-		-	(1,3)	(1,3)
Quote-part du profit lié aux participations dans d'autres entreprises associées	-		-	(0,6)	(0,6)
Autres	-		-	0,9	0,9
	195,6	\$	640,1	\$ 41,9	\$ 877,6
Charges afférentes aux activités d'assurance					835,7
Autres charges (produits)					41,9
					877,6 \$

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

17. CHARGES (suite)

a) Charges afférentes aux activités d'assurance et autres (charges) produits (suite)

(en millions de dollars)

Neuf mois clos le 30 septembre 2023

	Charges attribuées aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition		Autres charges directement attribuables		Autres charges (produits)		Total
Sinistres et frais de règlement	-	\$	1 856,2	\$	42,2	\$	1 898,4 \$
Recouvrement au titre de l'actualisation des charges afférentes aux activités d'assurance	-		(123,8)		-		(123,8)
Recouvrement au titre du risque	-		(6,4)		-		(6,4)
Commissions	367,8		47,2		-		415,0
Charges d'exploitation	142,5		139,3		61,2		343,0
Taxes sur primes	99,1		-		-		99,1
Profits sur les contrats d'assurance déficitaires	-		(2,1)		-		(2,1)
Charges liées au statut de société ouverte	-		-		19,0		19,0
Distribution :							
Charges liées aux activités de distribution	-		-		61,0		61,0
Amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées dans les activités de distribution lors de regroupements d'entreprises	-		-		13,9		13,9
Intérêts sur la trésorerie soumise à restrictions, moins les frais de démutualisation et liés au PAPE	-		-		(8,2)		(8,2)
Quote-part du profit lié aux participations dans d'autres entreprises associées	-		-		(0,2)		(0,2)
Autres	-		-		3,9		3,9
	609,4	\$	1 910,4	\$	192,8	\$	2 712,6 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance							2 519,8
Autres charges (produits)							192,8
							2 712,6 \$

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

17. CHARGES (suite)

a) Charges afférentes aux activités d'assurance et autres (charges) produits (suite)

<i>(en millions de dollars)</i>	Neuf mois clos le 30 septembre 2022			
	Charges attribuées aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Autres charges directement attribuables	Autres charges (produits)	Total
Sinistres et frais de règlement	-	\$ 1 587,7	\$ 47,3	\$ 1 635,0
Recouvrement au titre de l'actualisation des charges afférentes aux activités d'assurance	-	(79,5)	-	(79,5)
Recouvrement au titre du risque	-	(2,2)	-	(2,2)
Commissions	342,1	55,0	-	397,1
Charges d'exploitation	137,6	119,2	64,1	320,9
Taxes sur primes	89,8	-	-	89,8
Profits sur les contrats d'assurance déficitaires	-	1,4	-	1,4
Charges liées au statut de société ouverte	-	-	18,3	18,3
Distribution :				
Charges liées aux activités de distribution	-	-	(6,9)	(6,9)
Amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées dans les activités de distribution lors de regroupements d'entreprises	-	-	1,0	1,0
Intérêts sur la trésorerie soumise à restrictions, moins les frais de démutualisation et liés au PAPE	-	-	1,0	1,0
Quote-part du profit lié aux participations dans d'autres entreprises associées	-	-	(1,3)	(1,3)
Autres	-	-	1,2	1,2
	569,5	\$ 1 681,6	\$ 124,7	\$ 2 375,8
Charges afférentes aux activités d'assurance				2 251,1
Autres charges (produits)				124,7
				2 375,8 \$

b) (Charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus

Les (charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus engagés par la Société, comme présentés dans les états du résultat consolidés intermédiaires, sont composés de ce qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Trois mois clos les 30 septembre	
	2023	2022
Primes de réassurance acquises	80,5 \$	63,5 \$
Montants des sinistres à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	(69,4)	(88,9)
Commissions acquises sur la réassurance cédée	(12,5)	(9,0)
Actualisation des (charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus	2,8	5,4
Ajustement au titre du risque	0,1	(1,9)
	1,5 \$	(30,9) \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

17. CHARGES (suite)

b) (Charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus (suite)

(en millions de dollars)	Neuf mois clos les 30 septembre	
	2023	2022
Primes de réassurance acquises	226,3 \$	173,2 \$
Montants des sinistres à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	(153,7)	(138,3)
Commissions acquises sur la réassurance cédée	(37,4)	(27,8)
Actualisation des (charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus	15,2	9,0
Ajustement au titre du risque	(0,2)	(1,9)
	50,2 \$	14,2 \$

18. FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION

Le tableau qui suit présente les variations des actifs et passifs d'exploitation inclus dans les états des flux de trésorerie consolidés intermédiaires au cours de la période :

(en millions de dollars)	Trois mois clos 30 septembre		Neuf mois clos 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
Ajustements au titre des éléments sans effet de trésorerie				
Amortissement				
Prime ou escompte sur les obligations	(5,0) \$	1,0 \$	(12,0) \$	10,1 \$
Immobilisations corporelles	3,5	2,1	10,1	7,2
Immobilisations incorporelles	23,8	15,0	67,2	43,3
Pertes nettes sur les placements	99,8	39,2	70,8	464,2
Rémunération fondée sur des actions	4,6	6,2	14,7	15,1
Quote-part de la perte (du profit) liée aux participations dans des entreprises associées	0,9	(1,5)	(0,2)	(7,2)
	127,6 \$	62,0 \$	150,6 \$	532,7 \$
Variation des actifs et passifs d'exploitation				
Actifs au titre de contrats de réassurance	(3,7)	(53,1)	(0,8)	(56,1)
Autres actifs d'exploitation	1,2	(5,6)	(25,2)	(20,2)
Passifs au titre des contrats d'assurance	146,3	113,9	(49,8)	(30,8)
Créditeurs et autres passifs	(9,2)	12,8	(25,7)	(8,4)
	134,6 \$	68,0 \$	(101,5) \$	(115,5) \$

30 SEPTEMBRE 2023

19. RISQUES LIÉS À L'INCERTITUDE ÉCONOMIQUE ET INCIDENCES FINANCIÈRES CONNEXES

Les événements géopolitiques et la pandémie de COVID-19 ont causé une plus grande incertitude entourant l'économie, de la volatilité sur les marchés financiers mondiaux et d'autres enjeux économiques, y compris la hausse de l'inflation et la perturbation des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale. La hausse persistante de l'inflation a incité les banques centrales à hausser fortement leurs taux d'intérêt. La bonne situation financière de la Société et les pratiques proactives de gestion du capital et des risques qu'elle a développées au cours des dernières années lui ont permis de réagir rapidement à la transformation de l'environnement.

Comme plusieurs autres assureurs de dommages au Canada, Assurance Definity a été désignée comme partie défenderesse dans des litiges, au niveau national ou provincial, pour des pertes pour interruption d'exploitation liées à la pandémie de COVID-19. La poursuite vise à établir la portée de la couverture au titre des polices d'assurance. Une action collective nationale en Ontario (excluant le Québec) a été instruite plus tôt cette année au sujet de certaines questions dont le dénouement a été favorable pour Assurance Definity et d'autres assureurs. La cour a établi que la pandémie de COVID-19 et les ordonnances des gouvernements relativement aux activités d'une entreprise attribuables à la COVID-19 ne peuvent pas causer de perte ou de dommages matériels aux biens au sens des dispositions liées aux interruptions de service des polices d'assurance de propriétés d'Assurance Definity. Même si cette décision ne met pas un terme au litige et que d'autres questions demeurent en suspens, cette décision de première instance rendue en juin 2023 constitue une réussite majeure pour Assurance Definity. Les demandeurs ont interjeté appel de cette décision. Assurance Definity a également été défenderesse dans le cadre d'actions collectives au Québec et dans d'autres provinces, lesquelles actions contre Assurance Definity ont toutes été rejetées ou abandonnées.

20. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

En raison de la véritable nature d'un contrat d'assurance, une incertitude subsiste quant à la possibilité qu'un sinistre assuré survienne et au montant de la perte qui serait subie en cas de sinistre. Dans le cours de ces activités d'assurance, il existe plusieurs risques que la Société doit tenter d'atténuer en appliquant des politiques et processus de souscription et de règlement des sinistres appropriés. La note 10 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 contient une description des principaux risques d'assurance et des pratiques employées pour les atténuer. Les descriptions ci-après ont été mises à jour en date du 31 décembre 2022, le cas échéant, pour refléter l'adoption d'IFRS 17.

Le tableau ci-après présente une analyse de la sensibilité pour une variation de un point de pourcentage des taux d'intérêt sur le passif au titre des sinistres survenus, après atténuation du risque au moyen de la réassurance au 31 décembre 2022.

(en millions de dollars)

	+1 point	-1 point
Passif au titre des sinistres survenus, après atténuation du risque au moyen de la réassurance	(59,0) \$	63,2 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

20. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE (suite)

L'analyse qui suit a été établie en faisant varier les hypothèses pour tous les secteurs d'activité et toutes les régions de sorte que la gravité moyenne et la fréquence des sinistres sont considérablement modifiées. L'analyse qui suit présente également, en l'isolant de la gravité moyenne des sinistres, l'incidence d'une variation des frais de règlement internes sur le passif au titre des contrats d'assurance. L'incidence ci-après découle du passif au titre des sinistres survenus après atténuation du risque au moyen de la réassurance au 31 décembre 2022.

(en millions de dollars)

	+5 %	-5 %
Variation de la gravité moyenne des sinistres	143,7 \$	(143,7) \$
Variation de la fréquence des sinistres non déclarés	13,2 \$	(13,2) \$
Variation des frais de règlement internes des sinistres	8,5 \$	(8,5) \$

Le tableau ci-après présente une analyse de la sensibilité à l'ajustement au titre du risque pour une variation de cinq points de pourcentage du niveau de confiance à l'égard du passif au titre des sinistres survenus, après atténuation du risque au moyen de la réassurance au 31 décembre 2022.

(en millions de dollars)

	+5 pts	-5 pts
Variation de l'ajustement au titre du risque	45,3 \$	(37,0) \$

21. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers de la Société, entre autres les placements, sont exposés au risque de taux d'intérêt (y compris à l'incidence des écarts de taux), au risque lié aux cours des actions ordinaires et au risque lié au cours des actions privilégiées, au risque de crédit, au risque de change et au risque de liquidité, comme il est mentionné à la note 8 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. La rubrique ci-après a été mise à jour en date du 31 décembre 2022 pour refléter l'adoption d'IFRS 9.

a) Risque de taux d'intérêt

L'incidence d'une variation hypothétique immédiate de un point de pourcentage des taux d'intérêt (en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement) sur les portefeuilles d'obligations de la Société, toutes les autres variables demeurant constantes, est comme suit :

(en millions de dollars)

	31 décembre 2022
	Incidence sur le résultat avant impôt sur le résultat
Modification à l'hypothèse	
Juste valeur des obligations	+ 1 pt (143,7) \$
Juste valeur des obligations	- 1 pt 161,5 \$

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)

30 SEPTEMBRE 2023

21. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

b) Risque lié au cours des actions ordinaires et risque lié au cours des actions privilégiées

L'incidence estimée d'une variation de 10 % du rendement des indices (indice S&P/TSX 60 – actions ordinaires canadiennes, indice mondial MSCI – actions étrangères et fonds en gestion commune, et indice Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share – actions privilégiées), toutes les autres variables demeurant constantes, dans la mesure où la Société ne cède pas ces actions au cours de l'exercice, se présente comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>		31 décembre 2022
	Modification à l'hypothèse	Incidence sur le résultat avant impôt sur le résultat
Juste valeur des actions canadiennes	+ 10 %	38,3 \$
Juste valeur des actions étrangères et des fonds en gestion commune	+ 10 %	19,7 \$
Juste valeur des actions privilégiées à la JVRN	+ 10 %	12,9 \$
Juste valeur des actions canadiennes	- 10 %	(38,3) \$
Juste valeur des actions étrangères et des fonds en gestion commune	- 10 %	(19,7) \$
Juste valeur des actions privilégiées à la JVRN	- 10 %	(12,9) \$

<i>(en millions de dollars)</i>		31 décembre 2022
	Modification à l'hypothèse	Incidence sur les AÉRG avant impôt
Juste valeur des actions privilégiées à la JVAÉRG	+ 10 %	19,2 \$
Juste valeur des actions privilégiées à la JVAÉRG	- 10 %	(19,2) \$